Quatre-vingt-quatrième année. — N° 195. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 14 Août 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-949 du 7 août 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires de l'Etat en service en Algérie de l'article 90 de la loi du 19 octobre 1946 en ce qui concerne l'organisation des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et l'octroi des congés de maladie et de longue durée (p. 8170).

Liste d'admission au centre de hautes études administratives (p. 8171).

Ministère de la justice.

Décret n° 52-950 du 2 août 1952 portant relèvement du montant de l'indemnité particulière aux éducateurs chefs des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 8171).

Décrets du 2 août 1952 rapportant les dispositions de précédents décrets (magistrature et justice musulmane en Algérie) (p. 8171).

Décret du 2 août 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions et conférant l'honorariat (p. 8171).

Décrets du 2 août 1952 portant nomination et mise en congé de longue durée (greffiers) (p. 8172).

Décret du 2 août 1952 portant acceptation de la démission d'un suppléant rétribué de juge de paix (p. 8172).

Décrets du 2 août 1952 portant nominations de notaires et d'huissiers en Algérie (p. 8172).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 7 août 1952 maintenant dans la position hors cadres un contrôleur civil adjoint (p. 8172).

Arrêté portant nomination du directeur et du directeur adjoint de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (p. 8173).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 7 août 1952 abrogeant une ordonnance ayant autorisé un établissement congréganiste (p. 8173).

Décret du 12 août 1952 portant délégation de signature (p. 8173).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 7 août 1952 portant délégation de signature (p. 8173).

Décrets du 7 août 1952 portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (p. 8173).

Décrets du 7 août 1952 portant promotions et nominations (armée de l'air, active et réserve) (p. 8176).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 8176).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 8176).

Arrêté du 7 août 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 8178).

Arrêté portant nomination à l'emploi d'agent technique de 2e classe des constructions navales et de l'artillerie navale et rattachement à des promotions des écoles techniques de la marine (p. 8178).

Arrêté portant homologation de grades au titre des Forces françaises de l'intérieur (rectificatif) (p. 8178).

Décision portant radiation du peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction) (p. 8178).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1952, des secrétaires administratifs de la direction des études et fabrications d'armement (p. 8178).

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre de « spécialiste » (p. 8178).

Liste des officiers appartenant à la treizième promotion de l'école d'état-major ayant obtenu le diplôme d'état-major (modificatif) (p. 8179).

Liste des candidats au concours d'admission aux écoles des services de santé militaires en 1952 (section médecine) déclarés admissibles aux épreuves orales (rectificatif) (p. 8179).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant nomination du commissaire liquidateur du centre national du tourisme (p. 8179).

Arrêtés portant nominations et affectations (attachés financiers et service de l'expansion économique à l'étranger) (p. 8179).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 12 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8179).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 7 août 1952 concédant à la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre un entrepôt réel des douanes à Sarrebruck (p. 8180).

Arrêté du 13 août 1952 portant délégation de signature (p. 8180).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 9 août 1952 relatif aux organisations syndicales de fonctionnaires aptes à désigner des représentants en vue de la constitution des comités techniques paritaires centraux du ministère de la France d'outre-mer (p. 8180).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-951 du 7 août 1952 relatif au contrôle de l'utilisation des médicaments spécialisés achetés, fournis, pris en charge et utilisés par les collectivités publiques et par les organismes de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole (p. 8188).

Décret n° 52-952 du 8 août 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 52-420 du 19 avril 1952 modifiant l'article 136 du code de la pharmacie (p. 8188).

Décret n° 52-953 du 7 août 1952 modifiant et fixant la liste des maladies auxquelles sont applicables les dispositions de la loi du 15 février 1902 et du décret-loi du 30 octobre 1935 (p. 8189).

Décret du 7 août 1952 autorisant le service départemental de l'assistance à l'enfance de Seine-et-Oise à accepter un legs (p. 8189).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant classements et intégrations (ingénieurs des télécommunications) (p. 8181).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 8189).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de petit outillage mécanique portatif originaire et en provenance des Etats-Unis (p. 8189).

Résultats de l'exercice 1952 au 30 juin 1952 et états de développement par ministère des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1952 au 30 juin 1952 (p. 8190).

Avis aux importateurs et aux exportateurs (p. 8192).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande (rectificatif) (p. 8197).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (enseignement supérieur) (p. 8197).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de vacance du poste de professeur d'analyse mathématique à l'école centrale des arts et manufactures (p. 8197).

Avis relatif au concours de recrutement d'un professeur technique adjoint de cuisine au collège technique hôtelier de Strasbourg (rectificatif) (p. 8197).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de petit outillage mécanique portatif originaire et en provenance des Etats-Unis (p. 8189).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande (rectificatif) (p. 8197).

Annonces (p. 8198).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 60 à 62 (session de 1951) (pour l'édition complète). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-949 du 7 août 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires de l'Etat en service en Algérie de l'article 90 de la loi du 19 octobre 1946, en ce qui concerne l'organisation des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et l'octroi des congés de maladie et de longue durée.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946, et notamment son article 90;

Vu la loi n° 51-346 du 20 mars 1951 étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946;

Vu le décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 90 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires en ce qui concerne l'organisation des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et l'octroi des congés de maladie et de longue durée, ensemble le décret n° 49-123 du 23 mars 1949 qui l'a modifié;

Vu le décret n° 48-2012 du 30 décembre 1948 portant aménagement des dispositions du décret du 26 novembre 1946 et du décret du 5 août 1947 modifié, en ce qui concerne le personnel enseignant;

Vu le décret n° 49-739 du 3 juin 1949 portant aménagement de l'organisation du service médical de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre du décret du 5 août 1947 modifié, et notamment ses articles 3 et 4;

Vu le décret n° 51-882 du 9 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1er (alinéa 2) de la loi n° 51-346 du 20 mars 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les comités médicaux, institués en Algérie par arrêté du gouverneur général en application de la décision n° 49-047 de l'Assemblée algérienne étendant aux agents des cadres algériens les dispositions du statut général des fonctionnaires, sont compétents d'une part à l'égard de ceux des fonctionnaires des cadres métropolitains auxquels s'appliquent les dispositions du décret modifié du 5 août 1947 susvisé, en service en Algérie, d'autre part à l'égard des candidats aux emplois publics de l'Etat résidant sur ce territoire.

Art. 2. — Ces mêmes comités médicaux sont compétents à l'égard des magistrats de l'ordre judiciaire, du personnel de l'enseignement public et des fonctionnaires des cadres métropolitains de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, en service en Algérie, ainsi qu'à l'égard des candidats aux divers emplois des cadres métropolitains de cette dernière administration dans les conditions fixées respectivement par le décret du 9 juillet 1951, par le décret du 30 décembre 1948 et par les articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1949.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Liste d'admission au centre de hautes études administratives.

Par arrêté du 13 août 1952, sont admis, en qualité d'auditeurs au centre de hautes études administratives (cycle de travaux du 16 octobre 1952 au 15 février 1953):

MM.

Bencheneb Rachid, sous-préfet.
Beze (François), administrateur civil au secrétariat général du protectorat du Maroc.
Colin (Robert), conseiller technique au cabinet du ministre de la santé publique et de la population.
Corbeard (Jean), administrateur des services civils de l'Algérie.
Coustaud (Maurice), contrôleur civil au Maroc.
David (Stéphane), administrateur des services civils de l'Algérie.
Debeaupuis (Pierre), administrateur de la ville de Paris et du département de la Seine, directeur de l'hôpital franco-musulman.
Mme Delafontaine (Madeleine), administrateur civil au ministère de l'industrie et du commerce.
Derrouch (André), administrateur civil au secrétariat général du protectorat du Maroc.
Gabriel (Fred), sous-préfet.
Genly (Robert), lieutenant-colonel.
Geraud (André), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.
Hirsch (Charles), commissaire principal de police.
Hubert (Edmond), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (affaires économiques).
Lecuyer (Eugène), administrateur des services civils de l'Algérie.
Legendre (Pierre), administrateur civil au ministère de l'agriculture.
Leroy (Georges), procureur de la République.
Mme Liotard (Madeleine), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (affaires économiques).
Mariller (Pierre), administrateur civil au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.
Merille (Maurice), contrôleur civil au Maroc.
De La Porte des Vaux (André), officier des affaires indigènes.
Rimet (Louis), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre.
Roth (Henri), administrateur civil au ministère de l'intérieur.
Saint-Fort-Ichon (Jean), directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale.
Simon (Frédéric), administrateur civil au ministère du travail et de la sécurité sociale.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-950 du 2 août 1952 portant relèvement du montant de l'indemnité particulière aux éducateurs chefs des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 31;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 51-1434 du 14 décembre 1951 fixant le montant de l'indemnité particulière aux éducateurs chefs des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux annuel de l'indemnité allouée aux éducateurs chefs des services extérieurs de l'éducation surveillée, en application du décret n° 51-1434 du 13 décembre 1951 susvisé, est porté à 30.000 F à compter du 1er octobre 1951.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 2 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Décret du 2 août 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un magistrat.

Par décret du 2 août 1952, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions du décret du 22 juillet 1952 par lesquelles a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Montpellier M. Ricard, non acceptant, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Riom.

Décret du 2 août 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 2 août 1952, sont rapportées les dispositions du décret du 21 juin 1952 par lesquelles M. Enfoussi Youssef a été nommé adel à la mahakma de Berrouaghia.

Décret du 2 août 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 2 août 1952:

Sont acceptées les démissions de:

M. Le Goff (Eugène), greffier de la justice de paix de Ploubalay (Côtes-du-Nord).

M. Guedj (Jacob-Adolphe), huissier à Bougie (département de Constantine).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de la Batie-Neuve, canton de ce nom (Hautes-Alpes), vacant par suite du décès de M. Escallier (Joseph-Emile), à charge par M. Marrou, notaire à Chorges, qui aura la garde des minutes, et par MM. Chauvet, notaire à Gap, Correard, notaire à Tallard, Rougon, notaire à Gap, Vianey-Liaud, notaire à Gap ou à leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Escallier, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de huit cent mille francs à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Marrou payera 240.000 F; M. Chauvet, 200.000 F; M. Correard, 40.000 F; M. Rougon, 160.000 F; M. Vianey-Liaud, 160.000 F.

En conséquence, le décret du 22 avril 1904 qui a fixé à un le nombre des notaires du canton de la Batie-Neuve est modifié et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office de notaire à la résidence de Pondaurat, canton d'Auros (Gironde), vacant par suite de la démission de M. Soleil (Marie-Barthélémy-Paul), qui a été acceptée par décret du 26 septembre 1951, à charge par M. Reynaud, notaire à Auros (Gironde), qui aura la garde des minutes, et par MM. Rousselot, notaire à Caudrot, Genet, notaire à la Réole, Hermen, notaire à la Réole, Lafargue, notaire à Hure, Cabannes, notaire à Bazas, Roumazeilles, notaire à Bazas, Larroque, notaire à Grignols, Voulin, notaire à Langon et Dabas, notaire à Langon ou leurs ayants droit, de verser à M. Soleil ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent

décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme d'un million six cent trente-cinq mille francs à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Reynaud payera 790.000 F; M. Rousselot, 195.000 F; M. Genet, 195.000 F; M. Hermen, 195.000 F; M. Lafargue, 70.000 F; M. Cabannes, 50.000 F; M. Roumazeilles, 50.000 F; M. Larroque, 50.000 F; M. Vouin, 20.000 F; M. Dabas, 20.000 F.

En conséquence, le décret du 8 décembre 1926 qui a fixé à deux le nombre des notaires du canton d'Auros est modifié et ce nombre est réduit à un seul.

Sont nommés:

M. Andrieu (Christian-Marie-Henri-Joseph), notaire à la résidence de Remoulins, canton de ce nom (Gard), en remplacement de M. Dessalle (François-Marie-Esprit-Louis), démissionnaire.

M. Broche (Louis-Julien), notaire à la résidence de Saint-Geniès-de-[illegible]soires, canton de Saint-Chaptes (Gard), en remplacement de M. Fontayne (Pierre-Antoine-Louis), décédé.

M. Charpentier (Hervé-Louis-Joseph), notaire à la résidence de Chatelaudren, canton de ce nom (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Charpentier (Toussaint-Yves), démissionnaire.

M. Cot (Henri-Raymond), notaire à la résidence de Anzème, canton de Saint-Vaury (Creuse), en remplacement de M. Demargne (Alexandre-Edouard-Jean), démissionnaire.

M. Cote (Paul-Emile-Jean), notaire à la résidence de Saint-Caradec, canton de Loudéac (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Le Marquer (Jean-Marie), décédé.

M. Dubois (Bernard-Richard-Valentin), notaire à la résidence de Molliens-Vidame, canton de ce nom (Somme), en remplacement de M. Villelle (Henri-Fénelon), décédé.

M. Letourneur (Claude-Georges-Louis), notaire à la résidence de Sept-Forges, canton de Juvigny-sous-Andaine (Orne), en remplacement de M. Laurent (Edgar-Louis-Auguste), décédé.

M. Marivin (Pierre-Marie-Joseph-Arsène), notaire à la résidence d'Evreux, canton de ce nom (Eure), en remplacement de M. Mestre (Gaston-Raoul-Achille), démissionnaire.

M. Prouvost (Claude-Jean-Georges), notaire à la résidence de Roubaix, canton de Roubaix-Est-Ouest (Nord), en remplacement de M. Motte (François-Xavier-Jacques-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Lambot (Jacques-Jean-Emmanuel), avoué près la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Brunet (André-Marie-Joseph-Fortuné-Jean-André), décédé.

M. Bigant (Henri-Lucien-Robert-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Bayeux (Calvados), en remplacement de M. Violet (Marcel-Alphonse-Pierre), démissionnaire.

M. Louvet (Gérard-Pierre-Gilbert), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Marcilhacy (Raoul-Eugène-Camille), démissionnaire.

M. Schouteeten (Gérard-Marie-Gonzague), greffier en chef du tribunal de première instance de Marennes (Charente-Maritime), en remplacement de M. Tourtille (Guy-Jean-Joseph), démissionnaire.

M. Blériot (Marcel-Jean-Marie), greffier de la justice de paix de Formerie (Oise), en remplacement de M. Foy (Eugène-Noé-Octave-Philémon), décédé.

M. Bonhomme (Armand-Désiré), greffier de la justice de paix de Nonancourt (Eure), en remplacement de M. Galimard (Yves-Charles-Gustave-Alexandre), dont la démission a été acceptée par décret du 22 janvier 1951.

M. Buchet (Alexandre-Narcisse), déjà huissier du tribunal de première instance de Vienne (Isère), greffier de la justice de paix d'Heyrieux (même département), en remplacement de M. Lacroix (Emile), démissionnaire.

M. Buchet (Alexandre-Narcisse), déjà huissier du tribunal de première instance de Vienne (Isère), greffier de la justice de paix de la Verpillière (même département), en remplacement de M. Lacroix (Emile), démissionnaire.

M. Martin (Louis-André-Joseph), greffier de la justice de paix de Bréhal (Manche), en remplacement de M. Chatelain (Joseph), révoqué, à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité, la somme de trois cent cinquante mille francs, qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

Mme Pomarola (Marie), épouse Dumont, greffier de la justice de paix de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), en remplacement de M. Borel (Frédéric-Charles-Louis), démissionnaire.

M. Azemia (Marcel), huissier du tribunal de 1re instance de Dreux (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Robert (Walter-Louis-François), démissionnaire.

M. Barthelet (Jacques-Marie-Antoine), huissier du tribunal de première instance de Besançon (Doubs), en remplacement de M. Barthelet (Louis-Marie-Alexandre), démissionnaire.

M. Bonhomme (Armand-Désiré), huissier du tribunal de première instance d'Evreux (Eure), en remplacement de M. Galimard (Yves-Charles-Gustave-Alexandre), dont la démission a été acceptée par décret du 22 janvier 1951.

M. Fischer (Marie-Joseph), huissier à Haguenau (Bas-Rhin), en remplacement de M. Baumgarthen (Louis-Joseph), décédé.

M. Gibault (Jean-Henri-Louis-Joseph-Gaston), huissier du tribunal de première instance de Corbeil (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Debote (Victor-Pierre-Albert), démissionnaire.

M. Guedj (Jacob-Adolphe), huissier du tribunal de première instance de Meaux (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Azemia (Marcel), démissionnaire.

M. Parat (Charles-Armand-Joseph), déjà greffier de la justice de paix de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), huissier du tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Allegret (Antoine), démissionnaire.

M. Thomas (Francis-Charles), huissier du tribunal de première instance de Dax (Landes), en remplacement de M. Prat (Jean-Joseph), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Charpentier (Emile-Henri), ancien notaire à la résidence de Thouars (Deux-Sèvres).

M. Cousin (André-Charles-Félix), ancien notaire à la résidence de Rebais (Seine-et-Marne).

M. Pecheloffe (Marie-Robert), ancien notaire à la résidence de Guéret (Creuse).

M. Juy (René-Célestin), ancien notaire à la résidence d'Orléans (Loiret).

Décret du 2 août 1952 portant nomination d'un greffier de justice de paix.

Par décret en date du 2 août 1952, M. Brahami (Chaloum), candidat reçu au concours de 1952, est nommé greffier de justice de paix et affecté, en cette qualité, au poste de Batna, en remplacement de M. Tefat, en disponibilité.

Décret du 2 août 1952 plaçant un greffier en congé de longue durée.

Par décret en date du 2 août 1952, M. Kebir (Mohamed), greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger, est placé en congé de longue durée pour une nouvelle période de six mois, à compter du 29 février 1952.

Décret du 2 août 1952 portant acceptation de la démission d'un suppléant rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 2 août 1952, la démission de M. Hours (Pierre), suppléant non rétribué du juge de paix de Gaisa, est acceptée.

Décret du 2 août 1952 nommant des notaires en Algérie.

Par décret en date du 2 août 1952, sont nommés:

M. Benzaken (David), notaire à la résidence de Oued-Fodda (département d'Alger), en remplacement de M. Darmon (Simon), nommé à d'autres fonctions.

M. Massonnat (Georges-Jean-Honoré), notaire à la résidence de Saint-Denis-du-Sig (département d'Oran), en remplacement de M. Perez (Raymond), nommé à d'autres fonctions.

M. Montjat (Albert), notaire à la résidence de la Calle (département de Constantine), en remplacement de M. Ponseille (Jean), nommé à d'autres fonctions.

M. Rosado (Marcel-Lucien), notaire à la résidence d'Aïn-Bessem (département d'Alger), en remplacement de M. Mesguich (André), nommé à d'autres fonctions.

Décret du 2 août 1952 portant nomination d'huissiers en Algérie.

Par décret en date du 2 août 1952, sont nommés:

M. Benichou (Joseph), huissier à Lafayette (Constantine), en remplacement de M. el Beze (Abraham), nommé à d'autres fonctions.

M. Boukrouta (Bachir), huissier à Aïn-Bessem (Alger), en remplacement de M. Bouillet (Louis-Pierre), nommé à d'autres fonctions.

M. Saulnier (Rémy-François), huissier à Bordj-Menaiel (Alger), en remplacement de M. Dahan (Joseph), nommé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 7 août 1952 maintenant dans la position hors cadres un contrôleur civil adjoint.

Par décret du 7 août 1952:

M. Fleury (Jean), contrôleur civil adjoint de 1re classe, est maintenu, à titre exceptionnel, dans la position « hors cadres » à la disposition du résident général de la République française au Maroc jusqu'au 31 décembre 1952;

Le décret du 26 décembre 1951, réintégrant M. Fleury (Jean), contrôleur civil adjoint, dans les cadres du corps du contrôle civil en Tunisie, est annulé.

Nomination du directeur et du directeur adjoint de l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

Par arrêté du 6 août 1952, M. Jean Lescuyer, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé directeur de l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

Par arrêté du 6 août 1952, M. Gabriel Remerand, ministre plénipotentiaire de 2e classe, est nommé directeur adjoint de l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 7 août 1952 abrogeant une ordonnance ayant autorisé un établissement congréganiste.

Par décret en date du 7 août 1952, est abrogée l'ordonnance du 25 juin 1811 autorisant la création, au Puy (Haute-Loire), d'un établissement des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Décret du 12 août 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 21 septembre 1951 portant nomination de M. Laborie (Henri) en qualité de préfet de 3e classe, chargé de mission à l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 14 mars 1952 portant délégation de signature à M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile, M. Laborie (Henri), préfet de 3e classe, chargé de mission à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'intérieur, à signer, dans la limite des attributions de l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile, les arrêtés et décisions relatifs au service national de la protection civile.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 7 août 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-331 du 21 mars 1952 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air;

Vu le décret du 24 mars 1952 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 11 du décret du 24 mars 1952 portant délégation de signature est modifié comme indiqué ci-après:

« *Art.* 11. — M. l'ingénieur général du génie maritime Schennberg, chef du service technique des constructions et armes navales, a la délégation de signature pour toutes les questions techniques du ressort de son service, à l'exception des questions de principe intéressant les programmes de construction et de toutes questions comportant une incidence administrative, financière ou contentieuse.

« Les ingénieurs généraux et les ingénieurs en chef du service technique des constructions et armes navales ci-après désignés ont la délégation de signature pour l'approbation, dans les limites de l'article 5 (§ 4) ci-dessous, des marchés préparés par leurs services respectifs, selon les attributions de ceux-ci, dans le cadre des décisions d'engagement de dépenses approuvées et dont le montant ne dépasse par les valeurs indiquées;

« M. l'ingénieur général du génie maritime Schennberg, chef du service technique des constructions et armes navales: 5 millions;

« M. l'ingénieur général du génie maritime Dupont de Dinechin, chef du groupe « constructions navales »: 5 millions;

« M. l'ingénieur général de l'artillerie navale Serpollet, chef du groupe « armes navales »: 5 millions;

« M. l'ingénieur général du génie maritime de Leiris, chef du groupe « laboratoire »: 3 millions;

« M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Cahen, chef du groupe « technique générale et budget »: 3 millions;

« M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Brard, chef du bassin d'essais des carènes: 3 millions.

« En cas d'empêchement ou d'absence, ces ingénieurs se suppléent entre eux.

« M. l'ingénieur général du génie maritime Ziegel, chef du service central des marchés, a la délégation pour l'approbation des marchés ne dépassant pas 5 millions de francs établis par son service dans le cadre des décisions d'engagement de dépenses approuvées. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation est dévolue à M. l'ingénieur en chef du génie maritime Griveau.

« M. l'administrateur en chef des services centraux Lasserre, chef du service des marchés généraux du commissariat de la marine, a la délégation de signature pour l'approbation des marchés de fournitures ne dépassant pas 5 millions de francs établis sur l'ordre de l'administration centrale dans le cadre des programmes approuvés dans le département, quelle que soit la nature des marchés.

« Pour les marchés établis par leurs services respectifs ou par les autorités visées ci-dessous à l'article 11, M. l'inspecteur général du génie maritime Ziegel et M. l'administrateur des services centraux Lasserre ont, chacun en ce qui le concerne, la délégation pour la concession des sursis ou des prolongations de délais d'exécution, ainsi que pour la remise des pénalités dans les deux cas ci-après: ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 7 août 1952 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 7 août 1952, sont nommés à titre définitif:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1952.)

MM. les stagiaires Ferrier (Maurice), Bouchemit Rachid.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1952.)

MM. les stagiaires Blanc (Robert), Muhl (Jean), Lamblin (Berhm Marie).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

MM. les stagiaires Behm (Maurice), Roesch (René).

Décret du 7 août 1952 portant promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 7 août 1952:

Sont promus au grade de lieutenant aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

MM.
Bomo (Pierre-Henri), 1er décembre 1951.
Bourjac (Marie-Joseph-Louis-Georges), 1er décembre 1951.
Dancette (Victor-Charles-Louis), 1er juin 1946.
Dardy (Raymond-Henri), 1er décembre 1951.
Delabbaye (Joseph-Yves-Félix), 1er décembre 1951.
Desblaches (Jean-Paul-Louis), 1er décembre 1951.
Descoings (Yves-Henry-Louis), 1er décembre 1951.
Dumenil (Bernard-François-Albert-Joseph-André), 1er décembre 1951.
Jaulin (Henri-Paul), 1er juin 1946.
Lemoine (Michel-Robert), 1er décembre 1951.
Veuve (René), 16 février 1951.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

M. Dauvert (Jean-Pierre), 25 juin 1952.

Subdivision de Lille.

MM.
Delmaert (Jules-Charles-Joseph), 1er décembre 1951.
Pillyser (René-Charles-Emile), 1er décembre 1951.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision du Mans.

M. Duguay (Robert-Louis), 1er juin 1946.

Subdivision de Rennes.

M. Poirier (Germain-Pierre-Jean-Marie), 6 mai 1949.

Subdivision de Vannes.

MM.
Loison (Emile-Jean), 18 juin 1948.
Tanguy (Paul), 1er juin 1949.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

M. Beyne (Henri-Bernard-Robert), 3 septembre 1948.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

M. Bessières (René-Emile-Augustin), 1er juin 1949.

Subdivision de Pau.

M. Barot (Henri-Gaston-Emile), 1er juin 1949.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Laval (Michel-Jean-André), 1er juin 1946.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

M. Challot (Charles-Emile), 25 septembre 1947.

Subdivision de Dijon.

M. Flicker (Claudius-Michel), 1er juin 1949.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

M. Molliet (Max-Virgile), 3 juillet 1948.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM.
Bertrand (Fernand-Alfred), 1er juin 1947.
Combronde (Roger-Michel-Raphaël), 12 juin 1948.
Goudier (Henri), 28 octobre 1948.
Perdreau (Gustave-Marie-Georges), 6 mars 1949.

Subdivision de Grenoble.

MM.
Girolet (Gaston-Rémy-Georges), 1er décembre 1951.
Maisonny (Roger-Paul), 17 avril 1948.

Subdivision de Saint-Etienne.

M. Chanes (Henri), 17 janvier 1949.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM.
Desarbres (Robert-Paul), 25 septembre 1949.
Thurin (Guy-Pierre), 5 mai 1948.

TROUPES DU MAROC

DIVISION DE CASABLANCA

M. Mougin (Marcel-Pierre), 25 septembre 1949.

TROUPES DE TUNISIE

ETAT-MAJOR DU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR

M. Leplat (Jean-Emilio), 1er juin 1947.

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM.
Budin (Georges-Léon-Gabriel), 1er décembre 1951.
Chatelain (Jean-Paul-Louis-Lucien-Joseph), 28 janvier 1952.
Dorsene (Bruno-Henri-Joseph-Marie), 18 février 1952.
Fanget (Lucien), 1er décembre 1951.
Frelat (Daniel-Robert-Gaston-Louis), 18 février 1952.
Helstroffer (André-Armand), 1er décembre 1951.
Le Gouz de Saint-Seine (Philippe-Bénigne-Joseph-Marie-Jean), 1er octobre 1951.
Letellier (Guy-Emile-Marie-Auguste-Pierre), 1er décembre 1951.
Loiseau (Fernand-Alfred-Henri), 1er décembre 1951.
Muchery (Gaston-Maximin-Charles), 1er décembre 1951.
Passeron (André-René-Gaston), 3 février 1948.
Salce (Jean-Aimé-Lucien), 1er décembre 1951.
Sore (Jean-Claude), 1er octobre 1951.
Thomas (Marie-Eugène-Edouard), 1er décembre 1951.
Waegaert (Pierre-Achille-Robert), 1er octobre 1951.

Subdivision de Versailles.

MM.
Baudras-Chardigny (Albert-Alfred), 1er octobre 1951.
Einsargueix (François-Jean-Marie-René), 1er décembre 1951.
Estaque (Louis-Julien), 1er décembre 1951.
De La Bigne (Olivier-Roger-Marguerin-Marie), 1er octobre 1951.
Puireux (Roger-Georges-Désiré), 16 février 1951.
Rousseau (Pierre-André), 1er juin 1949.
Tournier (André), 16 février 1951.
Wagnon (Pierre-Jean-Henri), 1er décembre 1951.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

M. Dognin (Xavier-Joseph-Marie-Marcel), 18 février 1952.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Tours.

M. Gougelot (Roger-Pierre), 1er décembre 1951.

5e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au 1er régiment de hussards à Pau.

M. Moreau (Maurice-Clément-Pierre), 25 mars 1947.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

M. Monachon (Eugène), 1er décembre 1951.

TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE

M. Chevalier (Gustave-Benjamin-François), 1er décembre 1951.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

M. de Rozières Gentilhomme de Laveline (François), 3 février 1952.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

En situation d'activité au 6e régiment de dragons.

M. Gell (Louis-Marie-Eugène), 8 avril 1952.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

M. Crolais (Robert-Louis-Marie), 11 janvier 1952.

Artillerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

MM.
Lelong (Robert-Henri-Léon), 27 janvier 1952.
Savajol (André-Georges), 1er juin 1946.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

M. Masurel (Edmond-François-Henri), 1er juin 1946.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

M. Marckert (Hubert-Charles), 25 septembre 1949.

Subdivision de Bordeaux.

M. Cassany (Sixte-Patrick), 1er juin 1946.

Subdivision de Limoges.

M. Maisonnier (Jean), 1er décembre 1951.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

M. Clere (Robert-Alexis-Emile-Jean), 1er juin 1952.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

M. Vacherot (Bernard-Jean), 1er mars 1949.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

M. Chevallet (Jules-Marius), 27 juillet 1948.

Subdivision de Grenoble.

M. Fugain (Pierre-François), 5 décembre 1948.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

M. Aubert (Jean-Léon), 25 septembre 1949.

10e RÉGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Guidat (Adrien-Louis-Joseph-Léopold), 1er juin 1946.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

M. Degoud (Jean-Louis-Georges), 1er décembre 1951.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

M. Leu (Bernard-Jean-Marie), 1er juin 1946.

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

M. Augmard (Henri-Marc), 25 septembre 1948.

Train.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

M. de Gournay (Lionel-Christian-Jean-Marie), 25 mars 1952.

Subdivision de Versailles.

MM.
Rio (André-Jean-Cyriaque), 1er décembre 1951, 1947.
Souhami (Jean), 25 septembre 1947.
Truchelaud (Pierre-Henri), 1er décembre 1951.

4e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité à la 35e compagnie de camp, la Courtine.

M. Fournier (Pierre-Michel-Jean), 21 mars 1952.

Subdivision de Bordeaux.

M. Massonat (René-Maurice), 11 janvier 1952.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

M. Rouant (Maurice), 1er décembre 1951.

10e RÉGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Sanos (Camille-Michel), 2 novembre 1950.

TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DU TRAIN

M. Robert (Julien), 10 janvier 1952.

Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

M. Douard (Marcel-Marius), 1er décembre 1951.

SERVANT EN SITUATION D'ACTIVITE AU TITRE DES FORCES FRANÇAISES D'EXTREME-ORIENT

Infanterie.

MM.
Lacipieras (Jean), 25 juin 1951.
De Peyronnet (Alain-Paul-Edouard), 29 juin 1952.
Thubert (Marcel-Etienne-Honoré), 2 avril 1952.
Verbe (Nestor-Emile), 1er avril 1952.
Wartelle (Jacques-Joseph), 7 avril 1952.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
De'eau (Pierre-Marie-Camille), 9 avril 1952.
Policard (Gilbert-Claude-François), 23 mai 1952.

Artillerie.

MM.
Carenzo (Louis-François-Marie), 18 juin 1952.
Ortega (Jean), 9 avril 1952.
Valdenaire (Michel-André-Raymond), 8 juin 1952.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant :

MM. les aspirants de réserve :

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Bernadac (André-François-Gabriel).
Deflassieux (Jean-Fleury-Joseph).
Geraud (Pierre-Jean-Jules-Georges).
Gilbert (Jean-Raymond-Lucien-Albert).
Vincent (Pierre-Henri).

Catégorie 7.

Emon (Jacques-Louis).
Mayer (Jacques).

Contingent 1947/1.

Lespine (Pierre-André-Henri).

Contingent 1948/2.

Gerard (Michel-Maurice).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 10.

Blaise (Jean-Germain).

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Limoges.

Catégorie 6.

Pradignac (Henri-Jean).

Catégorie 7.

Montagner (Jean-Georges).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

Catégorie 6.

Bassaisteguy (Jean-Baptiste).
Mesplede (Joseph).

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 14.

Gspann (Pierre-Lucien).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

Dufoulleur (Henri-Marie-François-Léon).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Catégorie 6.

Tisserand (René-Alexandre-Marcel).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Billard (Georges-Claudius-Jean).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 10.

Conlet (Pierre-Hippolyte-Eugène).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Boust (Louis-Marie-Roger).

Catégorie 6.

Phalip (Marcel-Jean-Pierre).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 6.

Bavastro (Michel-Jean-Julien).
Pages (René-Sylvain).

Catégorie 7.

Rativet (Louis-Henri-Joseph).

Catégorie 10.

Giana (Jean).
Kayser (Bernard).

TROUPES DU MAROC

DIVISION DE CASABLANCA

Catégorie 7.

Bellis (André-Germain-Jean).
Picot (Pierre).

Catégorie 10.

Usureau (Antoine-Ernest-Lucien).

Catégorie 17.

Merdy (Joseph-Louis-François-Marie).

Contingent 1948/1.

Paul (Jacques-Marcel-Elie).

Contingent 1948/2.

Paganelli (Pierre-Jacques-François).

DIVISION DE FÈS

Contingent 1947/2.

Roullier (Michel-Jean).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Catégorie 7.

Beaubernard (Marc-Allin-Albert).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 7.

Pero (Roger-Louis).

Catégorie 10.

Bujard (Jacques-Henri-Max).
Roulier (Guy-Jean-Lucien).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Catégorie 6.

Rivet (Maurice-Emile-Marie).

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Mallard (Jean-Marcel-Henri).
Rouzy (Louis-Clément-Jean).

Contingent 1947/1.

Latour (Bernard-Maxime).
Lavit (Claude-Pierre-Michel).
Mathivet (Robert-Paul).
Montagne (Jean-Marie-Pierre).

Contingent 1948/2.

Chalas (Paul-Philippe).
Guillaumat (André-Julien).
Guy (Michel-Georges).
Hovine (Jean-Marie-Emmanuel).
Linel (Jean-Claude).
Samson (Alain-Pierre).

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Limoges.

Catégorie 6.

Devaux (Jean-René).

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

Gallet (Antonin-Paul).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Catégorie 6.

Viard (Jacques).
Vincent (Roger-Etienne-Henri-Casimir).

TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DE L'ARTILLERIE

Catégorie 6.

Martin (André-Robert-Alfred).

TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

Catégorie 6.

Fournier (Albert).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Contingent 1948/2.

Dumont (Jean-Emile-Paul).

Train.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Marcilhacy (Pierre).

Catégorie 11.

Bulard (Pierre-Marcel).

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Catégorie 10.

Fritz (Jean-Michel).

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 5.

Deblaere (Robert-Ernest).

MM. les aspirants du contingent 1951/1 et 1950/1:

Infanterie.

3e RÉGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 15 avril 1952.)

Bossennec (Jean-Marie), subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Jaffrezou (Raymond-Jean-Yves), subdivision de Rennes.

5e RÉGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 15 avril 1952.)

Ravera (Robert-Emile-André), subdivision de Montauban.

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

13e B. C. A.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Puymiroo (Jean-Marie-Germain).

Artillerie.

5e RÉGION MILITAIRE

Contingent 1950/1.

(Pour prendre rang du 25 avril 1951.)

Bayle (Daniel-André), subdivision de Toulouse.

Transmissions.

8e RÉGION MILITAIRE

G. R. E. T. T. n° 8.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Rabinovitch (Daniel).

Les présentes promotions et nominations ne donneront pas lieu à rappel de solde, sauf en ce qui concerne les officiers servant en situation d'activité soit au titre de la métropole, soit au titre des forces françaises en Extrême-Orient.

Décret du 7 août 1952 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 7 août 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant:

Corps des officiers de réserve de l'air.

Cadre navigant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1952.)

M. le sous-lieutenant Prevalet (Emmanuel-Jean-Adolphe).

(Pour prendre rang du 9 août 1952.)

M. le sous-lieutenant Tharaud (Robert-Pierre-Lucien).

(Pour prendre rang du 18 août 1952.)

M. le sous-lieutenant Macé de Gastines (Philippe-Antoine-Marie-Paul).

Décret du 7 août 1952 portant nominations dans le corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Par décret en date du 7 août 1952, sont nommés, à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1952:

ACTIVE

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Au grade de commissaire ordonnateur adjoint.

MM. les capitaines du corps des officiers des services administratifs: Vicat (Léon-Etienne-Louis), Bordes (René-Léon-Louis), Brochet (Gabriel-Louis), Creux (Gustave-Robert).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 10 juillet 1952:

1° Armes et services relevant du ministère de la défense nationale.

Services de santé des armées.

Page 6880, 1re colonne, au lieu de: « Desmontes (Raoul-Emile), médecin colonel », lire: « Demontes (Raoul-Emile), médecin colonel ».

2° Armes et services relevant du secrétariat d'Etat à la guerre.

AU GRADE D'OFFICIER

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Infanterie métropolitaine.

Page 6881, 2e colonne, au lieu de: « Glain (Georges-Pierre), colonel; 31 ans de services, 3 campagnes », lire: « Glain (Georges-Pierre), colonel; 31 ans de services, 5 campagnes ».

Page 6882, 1re colonne, au lieu de: « Strauss (Jacques), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 24 mai 1949 », lire: « Strauss (Jacques), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 24 mai 1940 ».

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

Arme blindée et cavalerie.

Page 6881, 2e colonne, au lieu de: « Benmaiza Tahar Aldderrahame, chef d'escadrons », lire: « Benmaiza Tahar ben Abderrahmame, chef d'escadrons ».

AU GRADE DE CHEVALIER

MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

Génie.

Page 6888, 2e colonne, au lieu de: « Pelou (Marcel-Camille-Joseph), chef de bataillon », lire: « Pelou (Marcel-Joseph-Camille), chef de bataillon ».

Service des matériels.

Page 6888, 2e colonne, au lieu de: « Viard (Didier-Charles), commandant; 24 ans de services, 6 campagnes », lire: « Viard (Didier-Charles), commandant; 24 ans de services, 8 campagnes ».

Infanterie coloniale.

Page 6888, 2e colonne, au lieu de: « Hahe (Francis-Noé), lieutenant », lire: « Mahe (Francis-Noé), lieutenant ».

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

Service des matériels,

Page 6891, 2e colonne:

Après:

Service des matériels,

Ajouter:

Subdivision « Artillerie ».

Au lieu de: « Bartoli (José), capitaine », lire: « Bartoli (Joseph), capitaine ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 12 juillet 1952:

Page 7006, 1re colonne, au lieu de: « Ourabj Lourabi », lire: « Ourabi Lourabi »; au lieu de: « Bouaif Mohamed », lire: « Bouaif Mohamed ».

I. — MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

Gendarmerie.

Page 7007, 1re colonne, au lieu de: « Angst (Raymond-René), garde; 20 ans de services, 2 campagnes », lire: « Angst (Raymond-René), garde; 20 ans de services, 4 campagnes ».

Page 7008, 1re colonne, après: « Darras (Roger-Alfred-René) », ajouter, en titre: « 5e légion de garde républicaine ».

Page 7071, 1re colonne, au lieu de: « Morelau (André-Emile) », lire: « Moreau (André-Emile) »; après: « Cauet (Fernand-Octave-Auguste-Achille), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes », ajouter: « pour prendre rang du 17 juin 1952 ».

Page 7012, 1re colonne, 1re ligne, rayer: « Letty (Corentin-Alain-Marie) », double emploi avec la ligne suivante.

Page 7013, 2e colonne, au lieu de: « Aide (Charles-Guy) », lire: « Aide (Charles-Guy) ».

Page 7016, 2e colonne, au lieu de: « Godard (Kéber) », lire: « Godard (Kléber) ».

Page 7017, 2e colonne, au lieu de: « Martelli (Joseph), gendarme; 2 ans de services », lire: « Martelli (Joseph), gendarme; 20 ans de services ».

Page 7018, 1re colonne, au lieu de: « Grisali (René-Salvador) », lire: « Grisafi (René-Salvador) ».

Page 7020, 2e colonne, au lieu de: « Gauthier (Olivier-Henri), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française », lire: « Gauthier (Olivier-Henri), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française ».

Page 7021, 1re colonne, au lieu de: « Papin (Joseph-Yves-René), gendarme; 19 ans de services », lire: « Papin (Joseph-Yves-René), gendarme; 19 ans de services ».

Service de santé.

Page 7021, 2e colonne, au lieu de: « Beaume (Louis-Paul) », lire: « Baume (Louis-Paul) ».

JUSTICE MILITAIRE

Page 7021, 2e colonne, au lieu de: « Pigeot (Marcel-Georges), adjudant », lire: « Pigeot (Marcel-Georges), adjudant-chef commis greffier »; au lieu de: « Guidicelli (Joseph-Martin), sergent surveillant », lire: « Guidicelli-Sendra (Joseph-Martin), sergent-chef surveillant ».

Service des essences.

Page 7022, 1re colonne, au lieu de: « Llaumet (Michel) », lire: « Llaumet (Michel) ».

II. — MILITAIRES DEGAGES DES CADRES

Gendarmerie.

Page 7023, 2e colonne, au lieu de: « Quintana (Marcel-Christophe), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes », lire: « Quintana (Marcel-Christophe), gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juillet 1952:

MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

Infanterie métropolitaine.

Page 7229, 2e colonne, au lieu de: « Peureux (André), 20 ans de services », lire: « Peureux (André), 22 ans de services ».

Page 7230, 2e colonne, entre: « Bobin (Raymond-Paul-Clovis) et Biot (Marcel) », ajouter: « Barbet (Maurice-Jules), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes ».

Page 7232, 2e colonne, au lieu de: « Le Gloirec (Louis) », lire: « Le Cloirec (Louis) ».

Page 7234, 1re colonne, au lieu de: « Clementz (André-Julien), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes », lire: « Clementz (André-Julien), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes »; 2e colonne, au lieu de: « Lhassen ben Abdelkader, moqqadem, mle 138 », lire: Lhassen ben Abdelkader, moqqadem, mle 198 ».

Page 7236, 1re colonne, au lieu de: « Ali ben Aïd ben Amar, mle 1790 », lire: « Ali bel Aïd ben Amar, mle 1790 ».

Page 7237, 2e colonne, au lieu de: « Laouachria Khelifa ben Ahmed », lire: « Laouachria Khélifa ben Ahmed ».

Page 7239, 1re colonne, au lieu de: « Mohammed ben Abdeliatif ben Abdallah, caporal, mle 141 », lire: « Mohammed ben Abdeliatif ben Abdallah, caporal, mle 1410 ».

Arme blindée et cavalerie.

Page 7241, 2e colonne, après: « Clement (Marcel-Adolphe), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. Blessé et cité », ajouter: « Pour prendre rang du 30 juin 1952 ».

Artillerie métropolitaine.

Page 7244, 1re colonne, au lieu de: « Mohamed ben Azzouz, mle A I 621/36 », lire: « Mohamed ben Azzouz ben Mohamed, mle 1621/36 ».

Transmissions.

Page 7246, 2e colonne, au lieu de: « Tamrabet l'Arki, sergent-chef », lire: « Tamrabet l'Arbi, sergent-chef ».

Agents de chancellerie.

Page 7247, 2e colonne, au lieu de: « Sallat bel Abbas », lire: « Sallat bel Abbes ».

Agents des corps de troupe.

Page 7247, 2e colonne, au lieu de: « Debien (Edouard-Maxime-Baptiste) », lire: « Debien (Edouard-Maximin-Baptiste) ».

Recrutement et statistique.

Page 7248, 1re colonne, au lieu de: « Ruengoat (Joseph-Marie) », lire: « Reungoat (Joseph-Marie) ».

Forces auxiliaires du Maroc.

Page 7248, 1re colonne, au lieu de: « Ali ben Assoul Mokhazeni », lire: « Ali ben Assou Mokhazeni »; au lieu de: « Lahia ou Hacein Mokhazeni », lire: « Iahia ou Hacein Mokhazeni »; 2e colonne; au lieu de: « Mohamed ben Moka dit Bartat Mokhazeni », lire: « Mohamed ben Moka dit Lartat Mokhazeni »; au lieu de: « Abdekati ben M'Bark Mokhazeni », lire: « Abdelati ben M'Bark Mokhazeni ».

Génie.

Page 7249, 1re colonne, au lieu de: « Beauzy (Paul-François-Aimé) », lire: « Beaury (Paul-François-Aimé) ».

Page 7250, 2e colonne, au lieu de: « Abdallah ben Ahmed, caporal-chef », lire: « Abdallah ben Ahmed, caporal-chef, mle A 1638/36 ».

Matériel.

Page 7252, 1re colonne, après: « Fraysse (Léon-Julien-Maxime), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes », ajouter: « cité ».

Intendance.

Page 7252, 2e colonne, au lieu de: « Zerbib Rahmin Hai, sergent-major », lire: « Zerbib Rahmin Hai, sergent-major ».

Page 7253, 1re colonne, au lieu de: « Hermann (Camille) », lire: « Herrmann (Camille) »; au lieu de: « Roussillon (Jean-Emile-Louis), sergent-chef, maître tailleur », lire: « Roussillon (Jean-Emile-Louis), sergent-chef, maître ouvrier tailleur ».

Infanterie coloniale.

Page 7254, 1re colonne, après: « Ane (Jean-Guillaume), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé », ajouter: « et cité »; au lieu de: « Coutant (Paul-Adrien). A été cité et blessé », lire: « Coutan: (Paul-Adrien). A été blessé »; 2e colonne, après: « Loisy (André-Kléber-Henri-Gérald), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes », ajouter: « Pour prendre rang du 28 juin 1952 »; au lieu de: « Payseran (Marcel-Louis), 21 campagnes », lire: « Payseran (Marcel-Louis), 12 campagnes ».

Page 7255, 1re colonne, après: « Pacteau (Gaston-Maxime-Michel-Roger), sergent-chef, 16 ans de services », ajouter: « 10 campagnes »; au lieu de: « Morisot (Marius-Auguste), 4 campagnes », lire: « Morisot (Marius-Auguste), 7 campagnes »; 2e colonne, après: « Lebris (Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes », ajouter: « A été cité »; après: « Dubocage (Lucien-Louis), adjudant-chef; 14 ans de service, 10 campagnes », ajouter: « A été cité ».

Page 7256, 1re colonne, au lieu de: « Memi (Léonce) », lire: « Memi (Nonce) »; 2e colonne, après: « Panel (Albert-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services 11 campagnes », ajouter: « A été cité »; au lieu de: « Tomas (Manuel-Joseph), caporal-chef; 7 ans de services », lire: « Tomas (Manuel-Joseph), caporal-chef; 17 ans de services ».

Page 7257, 1re colonne, après: « Cam (Robert-Marie), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes », ajouter: « A été cité »; après: « Le Gouic (Pierre-Marie), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes », ajouter: « A été cité »; au lieu de: « Luong Van Bach, sergent, mle 5913; 10 ans de services », lire: « Luong Van Bach, sergent, mle 5913; 20 ans de services ».

Page 7258, 2e colonne, après: « Seyan Sinayoko, caporal-chef, mle 30152; 15 ans de services, 14 campagnes », ajouter: « Ha Van Hoang, caporal-chef, mle 17561; 17 ans de services, 13 campagnes (déjà mentionné d'autre part) », 2e ajouter: « Mui Han Van, caporal-chef, mle 16951; 18 ans de services, 11 campagnes »; au lieu de: « Faya Ouedeno, caporal-chef, mle 60052. A été cité », lire: « Faya Ouedeno, caporal-chef, mle 60052. A été blessé ».

Page 7259, 2e colonne, au lieu de: « Fara (Oulien), mle 60016, caporal », lire: « Fara (Oulian), mle 60016, caporal ».

Artillerie coloniale.

Page 7260, 1re colonne, au lieu de: « Germani (Jacques), maréchal des logis. A été cité », lire: « Germani (Jacques), maréchal des logis. A été blessé et cité ».

Page 7261, 1re colonne, au lieu de: « Sambra Diouma Diallo, maréchal des logis », lire: « Samba Diouma Diallo, maréchal des logis »; 2e colonne, au lieu de: « Vihihite Da, brigadier-chef », lire: « Virihite Da, brigadier-chef ».

Page 7262, 1re colonne, au lieu de: « Olivier (Vicente), maréchal des logis chef », lire: « Oliver (Vicente), maréchal des logis chef »; 2e colonne, au lieu de: « Mercellesi (Jean-Baptiste-Joseph), adjudant », lire: « Marcellesi (Jean-Baptiste-Joseph), adjudant ».

Page 7263, 1re colonne, au lieu de: « Dionkounda Sokona, sergent-chef, mle 31 A 71 », lire: « Dionkounda Sokona, sergent-chef, mle 31171 ».

MILITAIRES DEGAGES DES CADRES

Artillerie métropolitaine.

Page 7264, 2e colonne, au lieu de: « Bruyneel (Albert-Auguste), adjudant », lire: « Bruyneel (Abel-Auguste), adjudant »; au lieu de: « Baticle (Fudbert), adjudant », lire: « Baticle (Fulbert), adjudant ».

Agents de chancellerie.

Page 7265, 2e colonne, au lieu de: « Combier (Jean-Bart-Aubert) », lire: « Cambier (Jean-Bart-Aubert) ».

MILITAIRES RAYES DES CADRES

Infanterie métropolitaine.

Page 7266, 1re colonne, au lieu de: « Auffert (Guillaume) », lire: « Auffret (Guillaume) ».

Fonds de concours.

Par arrêté du 7 août 1952, un crédit de 45.725.000 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, au titre du chapitre 9052: « Infrastructure », du budget de la défense nationale (section guerre).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Nomination à l'emploi d'agent technique de 3e classe des constructions navales et de l'artillerie navale et rattachement à des promotions des écoles techniques de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 2 août 1952:

Sont nommés à l'emploi d'agent technique de 3e classe des constructions navales et de l'artillerie navale, pour compter du 15 avril 1952, les ouvriers dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	PORT — Etablissement ou service d'affectation.	PORT matriculaire.	BONIFICATIONS pour services militaires.
A. — *Constructions navales.*			
Goullianne (Léon).....	Lorient.	Brest.	15 jours.
Vaniscotte (Eugène)...	Cherbourg.	Cherbourg.	1 an 8 mois 17 jours.
Idiou (Louis).....	Toulon.	Toulon.	Néant.
Pin (Raymond).....	Toulon.	Toulon.	Néant.
Bissière (Gabriel).....	Toulon.	Toulon.	Néant.
Airale (Michel).....	Toulon.	Toulon.	Néant.
Bonnecamins (Louis)....	Lorient.	Brest.	8 mois 18 jours.
Le Pichon (Emile).....	Lorient.	Brest.	Néant.
Le Davadic (Marcel)...	Lorient.	Brest.	Néant.
Jullien (Jean).....	Brest.	Brest.	Néant.
Boënec (Jean).....	Brest.	Brest.	Néant.
Brunais (Gilbert).....	Indret.	Brest.	Néant.
B. — *Artillerie navale.*			
Calvez (Henri).....	Brest.	Brest.	2 ans 4 jours.
Bousquet (Guy).....	Ruelle.	Brest.	Néant.
Blainneville (Georges)..	Cherbourg.	Cherbourg.	8 mois.
Martini (Laurent).....	Toulon.	Toulon.	1 an.

La nomination de M. l'agent technique Goullianne (Léon) aura effet pour compter du 1er août 1951, sans rappel de traitement pour la période comprise entre cette date et le 15 avril 1952.

L'arrêté ministériel du 13 juillet 1949, portant nominations à l'emploi d'agent technique de 3e classe, est modifié et complété comme suit:

Remplacer « article unique » par « article 1er » et ajouter l'article 2 ci-après:

« *Art. 2.* — La nomination de M. l'agent technique Paro (Francis), rattaché à la promotion E. T. N. 1943 en application du décret n° 45-1816 du 14 août 1945, aura effet du 31 décembre 1948 sans rappel de traitement. »

L'arrêté ministériel du 10 décembre 1951, portant nomination à l'emploi d'agent technique de 3e classe est complété comme suit:

Après l'article 4, ajouter l'article 5 ci-après:

« *Art. 5.* — La nomination de MM. les agents techniques Bourcon (René) et Vincentelli (Francis), rattachés à la promotion E. T. N. 1945 en application du décret n° 45-1816 du 14 août 1945, aura effet du 1er juin 1951, sans rappel de traitement. »

Homologation de grades au titre des Forces françaises de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1952: page 7202, 1re colonne, 4e région militaire, au lieu de: « Dans le grade d'aspirant, pour prendre rang du 9 juin 1944: M. Reyraud (Pierre), né le 20 juin 1921, recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 11911 L. », lire: « Dans le grade d'aspirant, pour prendre rang du 9 juin 1944: M. Reyraud (Pierre), né le 20 juin 1921, recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 11911 L. ».

Radiation du peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction).

(Admission insérée au *Journal officiel* du 28 mars 1952.)
(Décision ministérielle n° 5928/EMP/5 du 31 juillet 1952.)

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Lecca (Bernard-F.) (référence d'admission: liste n° 3788/SPAA 1/A du 17 mars 1952).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1952, des secrétaires administratifs de la direction des études et fabrications d'armement.

Les secrétaires administratifs dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement:

I. — *Pour le grade de secrétaire administratif principal.*

M. Richard (Aimé), école centrale de pyrotechnie de Bourges.

M. Beaudeau (Henri), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

II. — *Pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe.*

M. Doerner (Charles), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
M. Giraud (Pierre), atelier de construction de Roanne.
M. Vallet (Clovis), atelier de construction de Lyon.
M. Cierle (Henri), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
M. Lagarin (Roger), atelier de construction du Havre.
M. Chaize (Henri), atelier de construction de Roanne.

Le présent tableau d'avancement a été approuvé le 22 juillet 1952 par le secrétaire d'Etat à la guerre, après avis de la commission administrative paritaire centrale compétente.

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre de « spécialiste ».

Par décision ministérielle du 4 août 1952, après avoir subi avec succès les épreuves des concours ouverts à cet effet en 1952, sont nommés:

1° *Médecins des hôpitaux militaires.*

M. Raymond (Maurice-Jean), médecin commandant, assistant des hôpitaux militaires, troupes du Maroc.

M. Bernard (Jean-Georges), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

M. Chambatte (Charles), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

2° *Chirurgiens des hôpitaux militaires.*

M. Pourpre (Henri), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

M. Perrin (Marcel), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 7e région militaire.

M. Scarbonchi (Ernest), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, forces françaises en Allemagne.

M. Demarty (Raymond), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

3° *Spécialistes des hôpitaux militaires.*

a) Phtisiologie.

M. Chambatte (Charles), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

b) Dermato-vénéréologie.

M. Capdeville (Jacques), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, troupes du Maroc.

c) Ophtalmologie.

M. Fontan (Pierre), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

d) Oto-rhino-laryngologie.

Armée de terre.

M. Barbier (Louis), médecin commandant des forces françaises en Allemagne.

M. Despras (Louis), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction Desgenettes, Lyon.

Armée de l'air.

M. Robert (Pierre), médecin commandant, assistant des hôpitaux militaires, 2e région aérienne.

M. Camou (Roger), médecin commandant, 2e région aérienne.

e) Stomatologie.

M. Imbert (Jean-Paul), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

f) Electro-radiologie et physiothérapie.

M. Papet (Roger-Marc), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 3e région militaire.

M. Laurenti (Jacques), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

M. Jouvet (Pierre-André), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris

Liste nominative des officiers appartenant à la treizième promotion (1951-1952) de l'école d'état-major ayant obtenu le diplôme d'état-major.

Modificatif à la liste insérée au *Journal officiel* du 1er août 1952: page 7810, 2e colonne, 1re ligne, Infanterie, au lieu de: « M. Recolle (Yves-Louis-Marie-Joseph-Michel), capitaine », lire: « M. Rocolle (Yves-Louis-Marie-Joseph-Michel), capitaine ».

Concours d'admission aux écoles des services de santé militaires en 1952 (section médecine).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1952: page 7299, 1re colonne, 9e ligne, après: « Planès (André) », au lieu de: « Raymond (Jean) », lire: « Raynaud (Jean) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Nomination du commissaire liquidateur du centre national de tourisme.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 1er et 2 du décret n° 52-695 du 18 juin 1952 relatif à l'organisation administrative du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Rollès, chef de service à l'administration centrale des finances, est nommé commissaire liquidateur des biens du centre national du tourisme.

Art. 2. — M. Rollès est autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Galland, administrateur civil au ministère des finances.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Attachés financiers.

Par arrêté en date du 7 août 1952, M. de Montalembert de Cers (Charles-Marie-Henri), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, a été nommé, à compter du 1er septembre 1952, en qualité d'attaché financier près l'ambassade de France à Rome, en remplacement de M. de Lavarene, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 7 août 1952, M. Leroy-Beaulieu (Paul), inspecteur des finances de 1re classe, a été nommé, à compter du 1er août 1952, en qualité d'attaché financier près l'ambassade de France à Londres, en remplacement de M. Sergent, appelé à d'autres fonctions.

Service de l'expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 1er juin 1952:

M. Sicard, conseiller commercial, a été affecté à l'administration centrale.

M. Le Guyader, attaché commercial de 1re classe, a été nommé conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Yougoslavie.

M. Lafontaine, attaché commercial de 2e classe, a été affecté à Londres, auprès du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Grande-Bretagne.

M. Hullo, attaché commercial de 2e classe, a été affecté en Allemagne, sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services commerciaux français en Allemagne.

M. Mouterde, attaché commercial de 2e classe, a été affecté à Berne, auprès du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Suisse.

Par arrêté en date du 31 juillet 1952, M. Ruby (Jean-Georges-Louis), sous-directeur (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est nommé dans l'emploi de conseiller commercial, 2e échelon, à dater du 1er août 1952, au titre de l'article 16 du décret du 19 avril 1950.

Il est affecté à Vienne, pour exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique en Autriche.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 12 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Fabre (Jean-Baptiste), capitaine au long cours (Marseille 15903), chef d'armement de la compagnie Paquet. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1933.

Ferbos (Dominique), capitaine au long cours, ancien chef du service du pilotage de la Gironde. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1931.

Maurel (Edouard), médecin de la marine marchande, médecin chef de la Compagnie des messageries maritimes à Marseille (Marseille 17728 A.D.S.G.). Chevalier de la Légion d'honneur du 6 novembre 1918.

Au grade de chevalier.

MM.

Calbourdin (Joseph), capitaine au long cours (Auray 50969 H.S.), ancien cap hornier, inspecteur de la navigation et du travail maritime à Vannes; 31 annuités.

Chaix (Antoine), officier radio de 1re classe (Marseille 11897 H.S.); 34 annuités.

Forlemeyer (Jean), capitaine de la marine marchande, pilote (Oran 24); 39 annuités.

Grumelon (Célestin), capitaine de la marine marchande (Dinan 60448 H.S.); 41 annuités.

Jego (Marcel), patron du canot de sauvetage de Groix (Groix 3036 H.S.); 33 annuités.

Lelièvre (Henri), capitaine au long cours, cap hornier (Nantes 458); 33 annuités.

Le Roux (Yves), inscrit maritime (Saint-Brieuc 12971); 53 annuités.

Le Voguer (René), capitaine au long cours, ex-pilote du canal de Suez (Alger 275 H.S.); 26 annuités.

L'Hostis (Xavier), officier mécanicien de 1re classe (la Rochelle 1437); 32 annuités.

Luciani (Noël), capitaine au long cours (Marseille 11587), adjoint au chef d'armement de la Compagnie des messageries maritimes; 28 annuités.

Richeux (Auguste), capitaine de la marine marchande (Caen 1309 H.S.), chef d'armement à la Société navale caennaise à Caen; 34 annuités.

Riou (Benjamin), capitaine au long cours (Tréguier 4357 H.S.), ancien cap hornier; 32 annuités.

Teulière (Roger), capitaine au long cours (Bordeaux 20154), commandant du paquebot *Foucauld* à la Compagnie des chargeurs réunis; 34 annuités.

Vaton (Paul), commissaire principal de l'*Ile de France* (Saint-Nazaire 20996 A.D.S.G.); 28 annuités.

Décret du 12 août 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 août 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Berger (René), représentant de la SAGA/CBVN à Alger. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

Guez (Gabriel), directeur de la Compagnie Fabre, à Marseille. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1929.

Houssaye (Alfred), président de l'Association pour la gestion des institutions sociales maritimes. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1936.

Veyssière (Henri), directeur des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à la Seyne. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 mars 1941.

Au grade de chevalier.

MM.

Alexis (Pierre), secrétaire de la commission de la marine et des pêches au Conseil de la République; 22 annuités 7 mois.

Bouly de Lesdain (Louis), sous-directeur de la Compagnie des chargeurs réunis; 37 annuités.

Boury (Maurice), inspecteur général à l'office des pêches; 25 annuités.

Bouts (André), secrétaire général de la Compagnie radio-maritime; 40 annuités.

Chasseriaud (Théophile), garde maritime principal au Golfe-Juan; 40 annuités.

Cloarec (Henri), secrétaire général de l'agence de la Compagnie générale transatlantique au Havre; 28 annuités.

Coppinger (Etienne), courtier juré d'assurances maritimes à Rouen; 41 annuités.

Debeire (Benjamin), directeur de la maison Jokelson Handlsaem, à Dunkerque; 50 annuités.

Doue (Jean), sous-directeur de la Compagnie de navigation Paquet; 35 annuités.

Joubert (Maurice), secrétaire général de la Compagnie Charles Le Borgne; 28 annuités.

Repetto (Joseph), charpentier de marine à Sète; 42 annuités.

Décret du 12 août 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 12 août 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 août 1952 portant que la nomination du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Zoumtourides (Georges), secrétaire et collaborateur de M. Henri Tasso, ancien sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande; 38 annuités.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 7 août 1952 concédant à la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre un entrepôt réel des douanes à Sarrebruck.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 143;

Vu le décret n° 47-2331 du 13 décembre 1947 portant fixation des tarifs de magasinage applicables en entrepôt réel des douanes;

Vu le décret n° 47-2389 du 22 décembre 1947;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre en date du 4 décembre 1951;

Vu l'avis émis par la mission diplomatique française en Sarre,

Décrète:

Art. 1er. — Un entrepôt réel des douanes est concédé à Sarrebruck à la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre, à charge pour cette compagnie de se conformer aux dispositions législatives ou réglementaires intervenues ou à intervenir en matière d'entrepôt.

Art. 2. — Les frais d'exercice de l'entrepôt seront à la charge de l'Etat.

Art. 3. — Est approuvé le règlement intérieur de l'entrepôt, annexé au présent décret.

Art. 4. — Les tarifs des frais de magasinage seront ceux en vigueur en France dans les entrepôts et magasins généraux.

Art. 5. — L'entrepôt réel ne sera admis à fonctionner qu'après l'acceptation définitive des installations par le service des douanes.

Art. 6. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1851 du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie et le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour son application;

Vu le décret du 13 novembre 1947 transférant au ministre de l'industrie et du commerce les attributions concernant la cinématographie;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 25 juillet 1952 portant nomination du directeur général du centre national de la cinématographie,

Arrête:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce délègue les attributions prévues par l'article 55 de la loi du 31 décembre 1942 au directeur général du centre national de la cinématographie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1952.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Organisations syndicales de fonctionnaires aptes à désigner des représentants en vue de la constitution des comités techniques paritaires centraux du ministère de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950 pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 32 de la loi précitée;

Vu les arrêtés interministériels des 27 février, 5 mars et 13 mai 1952 instituant au ministère de la France d'outre-mer un comité technique paritaire ministériel et des comités techniques paritaires centraux des personnels d'outre-mer;

Sur la proposition du directeur du personnel,

Arrête :

Art. 1er. — Les organisations syndicales des fonctionnaires les plus représentatives des personnels des cadres d'outre-mer aptes à désigner des représentants en vue de la constitution des comités techniques paritaires centraux du ministère de la France d'outre-mer sont, pour chacun desdits comités centraux, celles désignées à l'article 2 ci-après.

Le nombre de sièges de titulaires à attribuer à chacun des cadres intéressés est également déterminé à l'article 2.

Le nombre de sièges de suppléants est égal au nombre de sièges de titulaires.

Art. 2. — *Premier comité central.* — 1° Cadre d'administration générale d'outre-mer: trois représentants du syndicat national autonome du cadre d'administration générale d'outre-mer; 2° Cadre général du personnel supérieur des secrétariats généraux: un représentant du syndicat national des secrétariats généraux.

Deuxième comité central. — 1° Cadres généraux des travaux publics et des mines et techniques industrielles: deux représentants du syndicat national des travaux publics et des mines de la France d'outre-mer; 2° Cadre général des ports et rades: un représentant du syndicat national des ports et rades de la France d'outre-mer; 3° Cadre général des géologues: un représentant du syndicat national des géologues de la France d'outre-mer.

Troisième comité central. — 1° Cadres généraux de l'agriculture, des spécialistes des travaux de laboratoires: un représentant du syndicat des fonctionnaires des services de l'agriculture des territoires de la France d'outre-mer; 2° Cadres généraux de l'élevage et des vétérinaires africains: un représentant du syndicat des vétérinaires de la France d'outre-mer; 3° Cadres généraux des eaux et forêts et des chasses : un représentant du syndicat national des fonctionnaires du cadre général des officiers des eaux et forêts d'outre-mer; 4° Cadre général des chercheurs de l'office de la recherche scientifique outre-mer: un représentant du syndicat des personnels de l'office de la recherche scientifique outre-mer.

Quatrième comité central. — 1° Cadre général des postes et télécommunications d'outre-mer: trois représentants du syndicat national des postes et télécommunications de la France d'outre-mer; 2° Cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques: un représentant à désigner, d'accord parties, par le syndicat national des techniciens de la météorologie, le syndicat chrétien de la météorologie nationale et le syndicat national de la météorologie.

Sixième comité central. — Cadre général de l'inspection du travail: quatre représentants du syndicat national des inspecteurs du travail des territoires d'outre-mer.

Septième comité central. — Cadre du chiffre de la France d'outre-mer: quatre représentants du syndicat des chiffreurs de la France d'outre-mer.

Huitième comité central. — Cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains: un représentant du syndicat des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains.

Neuvième comité central. — Personnel métropolitain de l'administration centrale et des services annexes du ministère de la France d'outre-mer: quatre représentants à désigner, d'accord parties, par le syndicat autonome du personnel de la France d'outre-mer, le syndicat national des personnels du ministère de la France d'outre-mer, le syndicat national du personnel du ministère de la France d'outre-mer, le syndicat national du ministère de la France d'outre-mer, le syndicat indépendant des personnels du ministère de la France d'outre-mer, le syndicat des fonctionnaires du cadre de l'agence de la France d'outre-mer.

Dixième comité central. — Cadre des administrateurs de la France d'outre-mer: quatre représentants à désigner, d'accord parties, par le syndicat national des administrateurs de la France d'outre-mer et le syndicat national du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 3. — Il est imparti aux organisations définies à l'article 2 ci-dessus un délai d'un mois, à dater de la publication du présent arrêté, pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants au sein des comités techniques paritaires centraux ci-dessus énumérés. Les noms des membres désignés seront communiqués aussitôt au directeur du personnel du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 4. — Les organisations syndicales ci-dessus énumérées doivent, dans le même délai et parmi les représentants du personnel désignés par elles pour chacun des comités centraux prévus, indiquer, d'accord parties le cas échéant, le nom de celui qui sera appelé à siéger pour chacun desdits comités centraux au comité technique paritaire ministériel.

Art. 5. — Le directeur du personnel du ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 août 1952.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
PIERRE SANNER.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ingénieurs des télécommunications.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et des corps provisoires d'ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française, modifié par le décret n° 52-287 du 5 mars 1952;

Après avis des commissions d'intégration prévues aux articles 32 et 33 du décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 (séance du 5 juin 1952),

Arrêtent :

Art. 1er. — Les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion-télévision française, figurant sur le tableau ci-annexé, en position de disponibilité à la date du 1er janvier 1950, sont classés dans le corps interministériel des ingénieurs des télécommunications, conformément aux indications dudit tableau.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1952.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones
et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVES LE PORTZ.

Le secrétaire d'Etat
à la présidence du conseil (information),
RAYMOND MARCELLIN.

Le secrétaire d'Etat
à la présidence du conseil (fonction publique),
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

Classement dans le corps interministériel des ingénieurs des télécommunications des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion-télévision française en position de disponibilité à la date du 1er janvier 1950.

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	SITUATION CORRESPONDANT AU TRAITEMENT des intéressés à la date de leur mise en disponibilité.	
			Indice.	Ancienneté d'indice.
Pocholle (G.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	3 ans 10 mois 10 jours.
Touz (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	1 an.
Huet (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	535	1 an.
Mariot (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	525	10 mois 10 jours.
Bouilloc (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	1 an 6 mois.
Peltie (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	1 an 1 mois 15 jours.
Puechberty (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	1 mois 15 jours.
Fech (H.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	10 mois 15 jours.
Fouquet (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	5 mois 15 jours.
Lebuy (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	4 ans.
Carrigues (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	3 ans 9 mois 20 jours.
Garnier (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	1 an 6 mois 20 jours.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu le décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et des corps provisoires d'ingénieurs des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française, modifié par le décret n° 52-267 du 3 mars 1952;

Après avis des commissions d'intégration prévues aux articles 32 et 33 du décret n° 51-855 du 5 juillet 1951 (séance du 5 juin 1952),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion-télévision française figurant au tableau ci-annexe sont, à compter du 1er janvier 1950, nommés dans le corps interministériel des ingénieurs des télécommunications et titularisés dans les divers grades de ce corps conformément aux indications dudit tableau.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 août 1952.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES LE PORTZ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information),
RAYMOND MARCELLIN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAFEYOR.

Intégration dans le corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Lange (Ch).....		Ingénieur général de 1re classe.	750	1er février 1943.	
Vaillaud (M.).....		Ingénieur général de 1re classe.	750	1er février 1943.	
Pellenc (R).....	Inspecteur général détaché, article 99, Conseil de la République.	Ingénieur général de 1re classe.	750	11 mai 1936.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Bureau (R.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er juillet 1941.	
Petit (Ch.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	21 février 1943.	
Suchet (Ch.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er février 1945.	
Jannes (H.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	11 février 1945.	
Daumard (V.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er janvier 1946.	
Jacob (J.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	6 mai 1946.	
Tucoulat (P.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	21 juillet 1947.	
Valensi (M.).....	Inspecteur général détaché, article 99, C.C.I.F. Genève.	Ingénieur général de 1re classe.	750	26 janvier 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Lahaye (P.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	6 mai 1948.	
Marzin (P.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er janvier 1950.	
Joly (P.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 1re classe.	750	6 mai 1946.	
Barroux (M.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er janvier 1950.	
Angles d'Auriac (H.).....	Chef de service détaché, article 99, O.I.R., Bruxelles.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er janvier 1950.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Chedeville (G.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 1re classe.	750	1er janvier 1950.	
Loubatie (R.).....	Inspecteur général.	Ingénieur général de 2e classe.	700	16 janvier 1944.	
Ory (A.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er février 1945.	
Joyeux (J.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er février 1945.	
Mallein (S.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er février 1945.	
Chamagne (E.).....	Chef de service.	Ingénieur général de 2e classe.	700	16 décembre 1946.	
Bigorgne (R.).....	Sous-directeur A. C.	Ingénieur général de 2e classe.	700	21 février 1947.	
Moine (M.).....	Sous-directeur A. C.	Ingénieur général de 2e classe.	700	21 janvier 1948.	
Duprez (A.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er janvier 1946.	
Bayard (H.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er juin 1946.	
Mailley (J.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er janvier 1948.	
Collet (L.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	700	21 juin 1948.	
Brunlaux (Ch.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er août 1948.	
Lhermite (M.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	650	16 février 1948.	
Larre (E.).....	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	650	6 mars 1948.	

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Abadie (M.)	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	650	1er mai 1948.	
Chavet (A.)	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur général de 2e classe.	650	26 juillet 1948.	
Simon (L.)	Inspecteur général adjoint détaché, article 99, S...O. T. E. L. E. C.	Ingénieur général de 2e classe.	650	26 août 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Leprince-Ringuet (J.-M.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur général de 2e classe.	700	16 mars 1945.	
Rouvière (J.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur général de 2e classe.	700	11 novembre 1945.	
Labrousse (A.)	Ingénieur en chef régional, Alger.	Ingénieur général de 2e classe.	700	21 juin 1946.	Maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
Uzenot (Y.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur général de 2e classe.	700	1er janvier 1948.	
Dezes (J.)	Ingénieur en chef régional, Tunis.	Ingénieur général de 2e classe.	650	16 avril 1948.	Maintenu à la disposition de l'office tunisien des P.T.T.
Rigal (R.)	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur en chef.	650	26 avril 1946.	
Guérin (P.)	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur en chef.	650	11 mai 1946.	
Julien (A.)	Inspecteur général adjoint.	Ingénieur en chef.	650	26 octobre 1946.	
Cabanne (P.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Himbert (M.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Dupaquier (R.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Montmaneix (M.-G.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Ollier (G.-L.)	Ingénieur en chef régional détaché, article 99, ministère de la France d'outre-mer.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Gravier (R.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Reyrolles (P.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Thomas (F.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1941.	
Jambenoire (M.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	1er décembre 1941.	
Lagarde (P.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	1er janvier 1942.	
Dumas-Primbault (J.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	1er janvier 1942.	
Aubril (R.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	16 septembre 1944.	
Bonnefon (A.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	1er février 1945.	
Espinasse (G.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	16 juin 1945.	
Ferron (M.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	6 août 1945.	
Blanchard (A.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1946.	
Ollier (M.-J.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	6 août 1946.	
Sudrie (C.)	Directeur régional.	Ingénieur en chef.	630	21 avril 1948.	
Fontaine (H.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	21 septembre 1946.	
Villatte (M.)	Directeur régional.	Ingénieur en chef.	550	16 décembre 1948.	
Croze (R.)	Ingénieur en chef régional.	Ingénieur en chef.	650	1er novembre 1946.	
Wadin (R.)	Directeur régional.	Ingénieur en chef.	550	26 décembre 1948.	
Gayraud (H.)	Directeur régional.	Ingénieur en chef.	550	16 août 1948.	
Veaux (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	11 novembre 1946.	
Vaulot (E.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 février 1947.	
Luppe (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 avril 1947.	
Ballet (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 mai 1947.	
Viala (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 mai 1947.	
Salomon (B.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er septembre 1947.	
Perrier (Ch.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	16 septembre 1947.	
Grosmann (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 octobre 1947.	
Malezieux (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	16 décembre 1947.	
Devid (P.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, ministère de la marine.	Ingénieur en chef.	650	26 avril 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Chaber (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 septembre 1948.	
Roller (E.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 septembre 1948.	
Bouveret (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1948.	
Bclus (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 janvier 1949.	
Chavasse (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 janvier 1949.	
Michel (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 janvier 1949.	
Platel (Ph.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 janvier 1949.	
Demozue (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Leprince-Ringuet (L.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, école polytechnique.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Giblin (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	
Paulin (G.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	
Oddoux (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	
Vigneron (V.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	6 février 1949.	
Abadie (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	11 juillet 1949.	
Decaux (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	11 juillet 1949.	
Loeb (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 juillet 1949.	
Bramei de Clejoulx (L.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 juillet 1949.	
Letellier (G.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 juillet 1949.	
Danton (J.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, S.T.U.T.N.A., Alger.	Ingénieur en chef.	650	21 août 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Malachane (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er septembre 1949.	
Besseyre (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er septembre 1949.	
Faure (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er septembre 1949.	
Harmegnies (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 septembre 1949.	
Mercier (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 septembre 1949.	
Petit (R.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, C. I. E. F., Genève.	Ingénieur en chef.	650	26 septembre 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Castebois (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	8 octobre 1949.	
Robin (L.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er novembre 1949.	
Gravelcau (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er novembre 1949.	
Fournier (C.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	1er novembre 1949.	
La Mazda (P.)	Ingénieur en chef, Alger.	Ingénieur en chef.	650	1er novembre 1949.	Maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
Lacroze (H.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, Maroc.	Ingénieur en chef.	650	16 novembre 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Romanet (A.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Barré (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Franckel (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Coste (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Roquet (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Hilbert (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	21 novembre 1949.	
Renault (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	650	26 novembre 1949.	
Noat (T.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 janvier 1948.	
Gaillard (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 janvier 1948.	
Castels (A.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 janvier 1948.	
Pelle (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 janvier 1948.	
Assens (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 janvier 1948.	
Concordel (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er février 1948.	
Heliot (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er février 1948.	
Trebbia (L.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er février 1948.	
Waymel (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er février 1948.	
Icole (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er février 1948.	
Noterre (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 mars 1948.	
Cleyet-Michaud (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er avril 1948.	
Weil (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	1er avril 1948.	
Wenlersse (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 août 1948.	
Levaillant (J.)	Ingénieur en chef détaché article 99, ministère de l'intérieur.	Ingénieur en chef.	630	21 septembre 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Meunier (G.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, ministère de la France d'outre-mer.	Ingénieur en chef.	630	11 octobre 1948.	
Verdan (C.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Chatillon (P.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, C. G. A. A.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Goret (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Lapeyre (J.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, ministère de l'industrie et du commerce.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Renault (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Villeneuve (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Trouble (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Labeaume (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Leheup (L.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	16 octobre 1948.	
Schwab (H.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	21 octobre 1948.	
Dreyfus (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 décembre 1948.	
Rougeoreille (H.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, ministère de la France d'outre-mer.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Laurent (Ch.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, S. N. C. F.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	
Blatras (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Lamarche (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	
Lamoitier (L.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	
Carnet-Vernet (G.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	
Schaeffer (P.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	630	11 juillet 1949.	
Imend (J.-J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Trèves (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Hugounet (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
De Villelongue (A.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Joly (A.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Boudet (J.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Palmœuf (M.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, E. D. F.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Delacelot (P.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Martin (S.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Martin (P.-M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	630	6 octobre 1949.	
Poisson (M.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	600	1er octobre 1948.	
Revoy (J.)	Ingénieur en chef détaché, article 99, U. I. T., Berne.	Ingénieur en chef.	600	26 mai 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Mallard (A.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	600	26 mai 1949.	
Mercier (Cl.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	600	26 mai 1949.	
Secrest (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	600	26 mai 1949.	
Chevrolas (A.)	Ingénieur en chef, Alger.	Ingénieur en chef.	600	1er octobre 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Guenot (L.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	16 juin 1948.	
Corbière (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	16 juin 1948.	
Couturie (L.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	16 juin 1948.	
Michaud (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	16 juin 1948.	
Sueur (R.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	6 juillet 1948.	
Laforgue (G.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	16 août 1948.	
Massenet (Ph.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	1er octobre 1948.	
Fangeros (D.)	Ingénieur en chef.	Ingénieur en chef.	550	1er octobre 1948.	
Chatenay (L.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	16 décembre 1948.	
Gaillard (A.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	16 décembre 1948.	
Delaby (H.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	1er janvier 1949.	
Paze (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	1er janvier 1949.	
Delobel (A.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	1er janvier 1949.	
Angel (Y.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	550	1er janvier 1949.	
Lacharnay (S.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er octobre 1948.	
Piat (P.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1948.	
Bourgeot (R.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er octobre 1949.	
Touzeau (Ch.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	
Merlet (Y.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	
Landeau (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	
Guyot (G.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	
Pujolle (J.)	Chef de division.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	
Goure (F.)	Chef de division détaché, article 99, Maroc.	Ingénieur en chef.	500	1er novembre 1949.	Maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
Bouvard (F.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 1re classe.	550	26 octobre 1943.	
Tourneur (E.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 1re classe.	550	26 décembre 1944.	
Sarel (C.)	Chef de centre de 1re classe.	Ingénieur de 1re classe.	550	26 août 1946	
Morvan (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	550	16 août 1947.	
Michel (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	550	16 juillet 1949.	
Gilhac (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	550	16 juillet 1949.	
Saimmont (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	535	6 juin 1948.	
Giet (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	535	6 octobre 1948.	
Lefèvre (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	535	6 août 1949.	
Secalen (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	1er juin 1948.	
Sourgens (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	21 juin 1948.	
Durmon (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	21 juillet 1949.	
Forest (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	11 août 1949.	
De Recdellèvre (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	11 août 1949.	
Mongis (H.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	11 août 1949.	
Boulonnet (Ch.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	11 août 1949.	
Migeon (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	11 novembre 1949.	
Rousselet (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 1re classe.	520	21 novembre 1949.	
Hott (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	6 octobre 1942.	
Chamboille (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	16 mai 1947.	
Pethenati (M.)	Ingénieur ordinaire, Alger.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er avril 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Magal (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er juillet 1948.	
Ameil (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er décembre 1948.	
Belle (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er décembre 1948.	
Carlot (C.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	11 décembre 1948.	
Selosse (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	11 décembre 1948.	
Sarramegna (L.)	Ingénieur ordinaire, Alger.	Ingénieur de 2e classe.	510	11 décembre 1948.	Maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
Monjoin (D.)	Ingénieur ordinaire détaché, article 99, Maroc.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er mai 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Le Gourrierec (R.)	Ingénieur ordinaire, Tunis	Ingénieur de 2e classe.	510	1er mai 1949.	Maintenu à la disposition de l'office tunisien des P.T.T.
Demay (R.)	Ingénieur ordinaire détaché, article 99, ministère de l'industrie et du commerce.	Ingénieur de 2e classe.	510	16 juin 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Poignon (H.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	16 août 1949.	
Henry (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	510	6 septembre 1949.	
Bezie (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	510	26 septembre 1949.	
Bournazel (E.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	510	1er janvier 1950.	
Chauveau (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Daguet (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Gérard (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Cluzeau (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Saugrain (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Letort (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Le Saget (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Lafore (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Job (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Bergeron (N.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Colin de Verdière (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
Bassole (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	
George (J.)	Ingénieur ordinaire détaché, article 99, ministère F. O. M.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 mai 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Lecanu (L.)	Chef de centre hors classe.	Ingénieur de 2e classe.	490	1er septembre 1948.	
Dady (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	16 octobre 1948.	
Giraud (J.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 mai 1949.	
Sarazin (M.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	1er juin 1949.	
Chapuis (R.)	Ingénieur ordinaire détaché, article 99, C.C.I.T., Genève.	Ingénieur de 2e classe.	490	1er juillet 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Le Noël (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Labauve (P.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Demeglio (A.)	Ingénieur ordinaire, Alger.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	Maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.
Bes (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Vaconet (J.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Illien (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Chantre (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Guillez (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Bergeron (L.)	Ingénieur ordinaire, Tunis.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	Maintenu à la disposition de l'office tunisien des P. T. T.
Benas (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Dietschy (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 2e classe.	490	11 août 1949.	
Bour (Ch.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	26 juillet 1944.	
Martin (H.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	21 septembre 1944.	
Blatrix (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1946.	
Guibert (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	11 juin 1947.	
Collin (G.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Bacchini (J.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Bréant (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Pointeau (G.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Pelegrin (J.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Voge (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Morin (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Blanc (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Dubois (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Renard (H.)	Ingénieur ordinaire détaché, article 99, Maroc.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Martin (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er juillet 1947.	
Bernhart (J.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	6 novembre 1947.	
Lamet (P.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	16 novembre 1947.	
Riche (P.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	16 novembre 1947.	
Boussot (L.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	16 novembre 1947.	
Ferry (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er décembre 1947.	
Brion (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er décembre 1947.	
Indjoudjian (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	26 février 1948.	
Savoye (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	11 mars 1948.	
Halpern (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er avril 1948.	
Mondine (P.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	6 août 1948.	
Parrot (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	21 octobre 1948.	
Boehm (M.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	21 novembre 1948.	
Sodin (M.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	6 décembre 1948.	
Labadie (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	6 décembre 1948.	
Ponyferrie (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Place (Y.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Ferrieu (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Lundos (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Farre (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Magnique (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Thibault (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Scavennec (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	

NOMS	ANCIEN GRADE	GRADE D'INTÉGRATION	INDICES	ANCIENNETÉ d'indice.	OBSERVATIONS
Fluhr (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Gaudy (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Roussel (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Marmoz (H.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Guiart (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Lederich (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Buffart-Moret (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Parent (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Teslemaïle (H.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Aulard (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Andrieux (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Libois (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Pelissier (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Courtier (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Lorielle (F.)	Ingénieur détaché, article 99, société Gaz-Electricité d'Algérie.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Deman (J.-L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Tourain (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Jouan (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Lassiole (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Anem (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Alton (E.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Zanantoni (L.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	1er janvier 1949.	
Eloi (J.)	Chef de subdivision détaché, article 99, C.C.A.A.	Ingénieur de 3e classe.	450	11 avril 1949.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Asse (A.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	450	21 juin 1949.	
Courinia (G.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	21 janvier 1948.	
Sauvanet (M.)	Chef de subdivision	Ingénieur de 3e classe.	405	16 mars 1948.	
Niort (M.)	Chef de subdivision	Ingénieur de 3e classe.	405	21 avril 1948.	
Morenne (R.)	Chef de centre 1re classe	Ingénieur de 3e classe.	405	21 avril 1948.	
Guyot (B.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	21 avril 1948.	
Thurin (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Gazanion (B.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Bianchi (A.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Fournier (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Paget (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Salvador (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Molin (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Ronian (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Mathieu (J.)	Ingénieur ordinaire	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Lanlieri (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Deman (P.-J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Clavier (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Girard (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Du Mesnil (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Boulin (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Piequendar (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er mai 1948.	
Charlet (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	11 mai 1948.	
Lafond (P.)	Chef de subdivision	Ingénieur de 3e classe.	405	21 mai 1948.	
Gensous (B.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	6 juin 1948.	
Gauthier (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	11 juillet 1948.	
Armier (C.)	Chef de subdivision détaché, article 99, ministère de la marine.	Ingénieur de 3e classe.	405	21 août 1948.	Maintenu en sa nouvelle qualité en position de détachement.
Mlle Huet (M.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	26 août 1948.	
Lautmann (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1948.	
Boyer (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Chavance (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Bruyère (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Bosthias (L.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Galiet (F.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Clouard (R.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Pouliquen (H.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Scoffier (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Cojan (N.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Panfier (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Tuenot (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Du Castel (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Lemoine (P.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Duchès (J.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	405	1er septembre 1949.	
Berthod (H.)	Chef de subdivision.	Ingénieur de 3e classe.	405	11 décembre 1949.	
Bonamy (M.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	1er janvier 1948.	
Herbaut (R.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	1er février 1948.	
Séjourne (C.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	1er mars 1948.	
Parreaux (D.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	1er mai 1948.	
Lamoral (R.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	1er septembre 1948.	
Keverkian P.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 septembre 1948.	
Bouvard (H.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	11 octobre 1948.	
Hachmanian (M.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Morel (M.-L.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Valet (H.-G.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Cuny (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Bandonnet (Cl.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Gabrielle (G.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Japonnet (F.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Chicanne (R.)	Ingénieur ordinaire.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 juillet 1949.	
Kaiser (L.)	Attaché de direction.	Ingénieur de 3e classe.	360	21 septembre 1949.	

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-951 du 7 août 1952 relatif au contrôle de l'utilisation des médicaments spécialisés achetés, fournis, pris en charge et utilisés par les collectivités publiques et par les organismes de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les avis du ministre de l'agriculture, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, du ministre de l'intérieur et du ministre du travail et de la sécurité sociale;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401 du 14 avril 1952), et notamment l'article 13;

Vu le décret n° 51-1322 du 6 novembre 1951 portant codification des textes législatifs concernant la pharmacie,

Décrète:

Art. 1er. — A l'intérieur du conditionnement des médicaments définis aux articles 91, 95 et 96 du code de la pharmacie doit être placée une vignette permettant le contrôle de l'utilisation de ces produits lorsqu'ils sont achetés, fournis, pris en charge ou utilisés par les collectivités publiques et par les organismes de sécurité sociale ou de mutualité sociale agricole.

Cette vignette doit obligatoirement mentionner:

a) La dénomination sous laquelle le médicament est débité, avec l'indication de la quantité par unité de vente accompagnée de toutes précisions utiles à la détermination de la forme lorsque ledit médicament est mis en vente sous plusieurs formes;

b) Le nom du fabricant;

c) L'indication: « art. 91 », « art. 95 » ou « art. 96 » suivant que le médicament est débité en conformité avec les dispositions des articles 91, 95 ou 96 du code la pharmacie.

La vignette doit être gommée.

Elle doit être rectangulaire et avoir les dimensions comprises entre les dimensions suivantes:

1 cm, 8 × 1 cm, 2
4 cm × 2 cm, 5

Elle peut être indépendante ou se présenter comme une partie du prospectus inclus dans le conditionnement: elle doit être en ce cas aisément détachable.

Aucune vignette semblable ne peut être incluse dans les échantillons médicaux.

Tout médicament comportant une vignette doit porter sur son conditionnement extérieur l'indication « Vi. ».

Art. 2. — La vignette prévue à l'article précédent doit être jointe par tous les intéressés à l'appui des demandes de remboursement présentées aux collectivités publiques et aux organismes de sécurité sociale ou de mutualité sociale agricole.

Elle doit être collée par le bénéficiaire sur l'ordonnance tarifée par le pharmacien dans tous les cas dans lesquels l'avance des frais est laissée à la charge du premier nommé. Lorsque le médicament est utilisé sans payement direct, elle doit être prélevée par le pharmacien au moment de la remise du produit, pour être annexée aux états adressés à l'administration ou à l'organisme compétent.

Art. 3. — Un délai expirant le 31 octobre 1952 est accordé aux fabricants des produits visés à l'article 1er pour satisfaire aux obligations qui leur incombent aux termes dudit article.

Un arrêté conjoint du ministre de la santé publique et de la population et du ministre du travail et de la sécurité sociale déterminera la date après laquelle aucun desdits produits ne pourra être débité au détail s'il ne comporte dans son conditionnement la vignette prévue à l'article 1er.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 2 prendront effet au 1er novembre 1952. Toutefois, à titre transitoire et jusqu'à la date déterminée par l'arrêté prévu à l'article précédent et dans les seuls cas dans lesquels un médicament aura été débité sans vignette, il pourra être suppléé à la production de celle-ci:

a) Par la production du prospectus éventuellement inclus dans le conditionnement;

b) A défaut de prospectus, par l'indication (S. Vi) portée par le pharmacien sur l'ordonnance tarifée ou sur l'état adressé à l'administration.

Art. 5. — Le ministre de la santé publique, le ministre de l'agriculture, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, le ministre de l'intérieur et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Décret n° 52-952 du 8 août 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 52-420 du 19 avril 1952 modifiant l'article 136 du code de la pharmacie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 52-420 du 19 avril 1952, modifiant l'article 136 du code de la pharmacie, aux termes de laquelle: « sont interdites la fabrication, la vente, la mise en vente, l'exposition et l'importation: 1° ...; 2° des tétines et sucettes ne répondant pas aux conditions établies par un règlement d'administration publique pris sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population et sur avis du conseil supérieur d'hygiène publique... »;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'hygiène publique;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Aucune tétine ou sucette ne peut être fabriquée, vendue, mise en vente, exposée ou importée sans que le produit servant à sa fabrication ait été homologué par le ministre de la santé publique et de la population après avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Art. 2. — L'homologation prévue à l'article 1er ne peut être accordée que si le demandeur établit dans les conditions fixées à l'article 3 ci-après que le produit fini:

1° Peut supporter une stérilisation par ébullition sans altération de ses caractères d'élasticité;

2° N'est pas nocif, et n'est pas susceptible de conférer une nocivité aux liquides alimentaires, ou d'en modifier les propriétés.

Art. 3. — Les caractéristiques envisagées à l'article précédent doivent être certifiées par un des laboratoires agréés à cet effet et inscrits sur une liste arrêtée et publiée par le ministre de la santé publique et de la population, qui peut fixer des protocoles d'essais.

L'homologation est accordée ou refusée par arrêté ministériel. Elle peut être retirée suivant la même procédure.

Art. 4. — Les tétines et sucettes doivent porter, avec la marque du fabricant ou du commerçant responsable, l'indication du numéro sous lequel l'homologation a été accordée.

Art. 5. — Par dérogation aux dispositions des articles précédents, aucune homologation n'est exigée pour les tétines et sucettes fabriquées en caoutchouc pur vulcanisé à chaud, à condition qu'elles portent avec la marque du fabricant ou du commerçant l'indication spéciale « caoutchouc pur ».

Art. 6. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret n° 52-953 du 7 août 1952 modifiant et fixant la liste des maladies auxquelles sont applicables les dispositions de la loi du 15 février 1902 et du décret-loi du 30 octobre 1935.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique, modifiée par le décret-loi du 30 octobre 1935 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies contagieuses;

Vu le décret du 16 mai 1936;

Vu le décret du 11 novembre 1936;

Vu l'avis de l'académie nationale de médecine en date du 22 avril 1952;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 11 février 1952,

Décrète:

Art. 1er. — La liste des maladies auxquelles sont applicables les dispositions de la loi du 15 février 1902 et du décret-loi du 30 octobre 1935 est modifiée et fixée ainsi qu'il suit:

PREMIERE PARTIE

Maladies pour lesquelles la déclaration est obligatoire.

1 Fièvres typhoïde et paratyphoïdes.
2 a) Typhus exanthématique;
b) Autres rickettsioses.
3 Variole.
4 Scarlatine.
5 Rougeole.
6 Diphtérie.
7 Suette miliaire.
8 Choléra.
9 Peste.
10 Fièvre jaune.
11 a) Dysenterie bacillaire;
b) Dysenterie amibienne.
12 Toxi-infections alimentaires collectives.
13 Méningite cérébro-spinale à méningocoques.
14 Poliomyélite antérieure aiguë.
15 Trachome.
16 Brucelloses (fièvre ondulante ou mélitococcie).
17 Lèpre.
18 a) Leptospirose (spirochétose ictéro-hémorragiques);
b) Autres leptospiroses.
19 Psittacose.
20 Tétanos.
21 Typhus récurrent (fièvre récurrente).
22 Coqueluche.
23 Tularémie.
24 Paludisme primaire autochtone.

DEUXIEME PARTIE

Maladies pour lesquelles la déclaration est facultative.

A Tuberculose pulmonaire.
C Grippe épidémique.
D Pneumonie et broncho-pneumonie.
E Erysipèle.
F Oreillons.
G Teigne.

Art. 2. — Les maladies à déclaration obligatoire (première partie) donnent lieu, sauf exceptions visées ci-dessous:

1° A la désinfection, dite continue, pendant leur cours;

2° A la désinfection, dite totale, après transport, guérison ou décès.

Toutefois, à moins que le médecin ne le recommande expressément, la désinfection totale ou terminale n'est pas requise pour la rougeole, les toxi-infections alimentaires collectives, la méningite cérébro-spinale à méningocoques, le trachôme, les leptospiroses, la coqueluche, la tularémie, le paludisme.

Par ailleurs, la désinfection en cours n'est pas exigée pour la tularémie et le paludisme.

La lettre C ou la lettre T inscrite sur le carnet de déclaration, à la suite du nom de chaque maladie, indique le mode de désinfection exigée (C pour la désinfection en cours, T pour la désinfection terminale). La désinfection est assurée, au choix des familles, soit par leurs soins, soit par une entreprise privée et, dans ces deux cas, sous la direction du praticien et le contrôle du médecin chargé de la direction de la santé, soit enfin par les services publics.

Art. 3. — Les articles 1er et 2 du décret du 16 mai 1936, les décrets des 26 juillet 1941, 20 novembre 1943, 27 septembre 1945 et 10 juillet 1947 sont abrogés à compter du 1er janvier 1953, date à partir de laquelle le présent décret entrera en application.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 7 août 1952 autorisant le service départemental de l'assistance à l'enfance de Seine-et-Oise à accepter un legs.

Par décret du 7 août 1952, le département de Seine-et-Oise (service de l'assistance à l'enfance) est autorisé:

1° A accepter le legs fait, par Mme veuve Le Stum, au service de l'assistance à l'enfance de Seine-et-Oise;

2° De réaliser l'exécution de la convention passée entre le préfet de Seine-et-Oise pour le service de l'assistance à l'enfance et les héritiers de Mme veuve Le Stum.

PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Convocation de commission.

La commission des boissons se réunira le mardi 26 août 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 232):

Examen de la situation après la lettre du président de l'Assemblée nationale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de petit outillage mécanique portatif originaire et en provenance des Etats-Unis.

Les importateurs sont avisés de l'ouverture de crédits en dollars destinés à l'importation de petit outillage mécanique portatif originaire et en provenance des Etats-Unis.

Ces achats seront financés par l'agence de sécurité mutuelle du gouvernement des Etats-Unis au titre d'un programme d'accroissement de la productivité.

Les demandes devront être déposées directement à la direction des industries mécaniques (service mécanique de précision et machines-outils), 23, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (8e), dans le délai de trente jours suivant la publication du présent avis au *Journal officiel*. A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1952 au 30 juin 1952.

(En millions de francs.)

Recettes	1.393.837
Dépenses	1.354.829
Excédent de recettes	39.008

Etat de développement, par ministère et parties de ministère, des dépenses budgétaires de l'exercice 1952.

BUDGET ORDINAIRE

DESIGNATION DES MINISTERES	TITRE I — Désignation des parties de ministère								TITRE I bis. —	TOTAL
	1re partie — Dette publique	2e partie — Dette viagère	3e partie — Pouvoirs publics	4e partie — Personnel	5e partie — Matériel	6e partie — Charges sociales	7e partie — Subventions	8e partie — Dépenses diverses	Dépenses résultant des hostilités	général
I. — *Dépenses civiles.*										
Affaires étrangères	»	»	»	503	313	33	777	1.685	»	3.311
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	»	910	36	193	25	89	»	1.253
Agriculture	»	3	»	3.656	699	828	2.879	1.609	»	9.665
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	28.576	»	1.327	137	2.237	4.109	403	»	36.789
Finances et affaires économiques:										
Affaires économiques	»	»	»	1.571	109	209	1.710	1.542	»	5.041
Finances	65.012	137.420	4.111	30.612	3.420	6.049	20	19.795	»	266.442
Education nationale	»	»	»	86.397	3.219	11.192	4.147	1.716	»	109.561
France d'outre-mer	»	»	»	1.623	184	175	153	121	»	2.256
Intérieur	»	»	»	17.377	1.988	3.720	7.374	1.867	»	32.326
Justice	»	»	»	4.498	1.469	946	35	944	»	7.892
Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	»	306	235	34	55	51	»	681
Présidence du conseil:										
Services administratifs de la présidence du conseil	»	»	»	138	24	23	1.611	1.161	»	2.963
Direction des Journaux officiels	»	»	»	11	313	1	»	»	»	325
Services de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	»	»	»	49	12	9	1	2	»	73
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	»	»	»	208	46	59	»	7	»	319
Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	»	219	23	53	»	8	»	303
Commissariat général au plan	»	»	»	35	8	5	»	6	»	54
Service de presse	»	»	»	13	2	4	861	23	»	906
Etats associés	»	»	»	1.710	315	124	529	294	»	2.972
Industrie et énergie	»	»	»	1.044	136	136	12.022	815	»	14.153
Reconstruction et urbanisme	»	»	»	3.664	377	901	832	243	»	6.017
Santé publique et population	»	»	»	694	68	19.111	367	2.520	»	22.760
Travail et sécurité sociale	»	»	»	1.928	167	6.467	3.225	527	»	12.314
Travaux publics, transports et tourisme:										
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	»	12.684	7.065	3.015	49.880	651	»	73.295
Aviation civile et commerciale	»	»	»	2.979	696	458	1.108	61	»	5.302
Marine marchande	»	»	»	432	96	4.300	268	881	»	5.977
Total des dépenses civiles	65.012	165.999	4.111	174.558	21.098	63.282	91.994	36.874	»	622.931
II. — *Dépenses militaires.*										
Défense nationale:										
Section commune	»	»	»	25.774	2.070	971	339	2.628	2.266	34.051
Air	»	»	»	19.931	12.631	366	43	462	»	33.433
Guerre	»	»	»	44.171	30.432	1.128	»	159	»	86.803
Marine	»	»	»	11.501	4.954	378	»	913	»	20.743
France d'outre-mer et Etats associés:										
Section commune	»	»	»	115	»	22	»	»	»	137
Etats associés	»	»	»	61.510	42.303	76	37.887	5.773	»	147.549
France d'outre-mer	»	»	»	9.267	2.925	12	»	88	»	12.292
Total des dépenses militaires	»	»	»	175.272	104.212	2.956	38.269	10.023	2.266	332.998
Total général	65.012	165.999	4.111	349.830	125.310	66.238	130.263	46.897	2.266	955.929

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères. — Services des affaires étrangères.	2
Agriculture	3.731
Education nationale	6.632
Finances et affaires économiques. — Finances	957
France d'outre-mer	18.532
Industrie et commerce	1.900
Intérieur	883
Justice	7
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	1.325
Direction des Journaux officiels	4
Groupement des contrôles radioélectriques	1
Reconstruction et urbanisme	715
Santé publique et population	330
Travail et sécurité sociale	4
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	7.610
Aviation civile et commerciale	1.950
Marine marchande	128
Totaux des services civils	44.741
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	4.291
Air	16.291
Guerre	18.532
Marine	4.275
Etats associés	1.186
France d'outre-mer	306
Totaux des dépenses militaires	44.791
Totaux des dépenses du budget de la reconstruction et de l'équipement	89.532
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versements à la caisse autonome de la reconstruction	93.187
Autres opérations du ministère des finances	5.058
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	20.110
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	108.844
Prêts à des organismes d'habitation	22.310
Totaux des dépenses de réparation des dommages de guerre et investissements sociaux	249.839

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	957.929
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	89.532
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	249.839
Total	1.295.300 (1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	5.376
Dépenses à imputer	63.591 (2)
Total général	1.364.267
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	9 438
Total général net	1.354.829

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1952 au 30 juin 1952.

DESIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	370.794
2° Produits de l'enregistrement	63.450
3° Produits du timbre	8.613
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	2.111
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	581
6° Produits des douanes	113.111
7° Produits des contributions indirectes	27.603
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	429.874
9° Produits de la taxe sur les transactions	109.265
10° Produits des taxes uniques	18.637
11° Produits du monopole des poudres à feu	300
Total du paragraphe 1er	1.144.375
§ 2. — Exploitations industrielles	16.826
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	5.886
§ 4. — Produits divers	70.028
Total des paragraphes 2, 3 et 4	92.740
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produits du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	520
Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 31 mars 1948	13.004
Ressources affectées à la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	2.744
Ressources affectées à la caisse autonome de la reconstruction	1.981
Contrevaleur de l'aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 29 juin 1948 (article 4, § 6, alinéa a)	64.400
Contrevaleur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	3.382
Total des ressources exceptionnelles	86.010
Total	1.223.155

RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1952

Imputation définitive	1.223.155 (1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	400
Recettes à imputer	67.169 (2)
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulation de dépenses	2.813
Total des recettes du budget	1.393.837

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 28 du code des douanes.)

Décisions d'assimilation et de classement des marchandises.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2395	Acide isonicotinique.....	Voir acide pyridine gamma carbonique.
2396	Acide pyridine gamma carbonique.	Composés hétérocycliques à atomes d'azote, autres. — N° 519.
2397	Actionneurs électro-mécaniques (à grande vitesse, à faible vitesse, rotatifs, linéaires et analogues) pour l'usage exclusif de l'aviation, composés d'un moteur électrique avec réducteur de vitesse et d'un vérin, avec ou sans transmission flexible, et boîte de contrôle.	Equipement électrique pour aérodynes, autres appareils et leurs pièces détachées. — N° 1768 D.
	Le présente décision annule et remplace la décision n° 3062 du 21 septembre 1949, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950 (D. D. 257).	
2398	Agitateurs de laboratoire:	
	— Portatifs (à tenir à la main) d'un poids inférieur à 50 kg:	
	— — A moteur à air comprimé.	Outils et machines-outils portatives, pneumatiques: machines et outils rotatifs. — N° 1618 A.
	— — A moteur électrique..	Machines-outils électriques portatives: machines dans lesquelles le moteur et l'outil forment un ensemble inséparable, d'un poids maximum de 70 kg. — N° 1617 A.
	— Autres	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques: autres appareils et instruments et leurs pièces détachées. — N° 1865 B.
	La présente décision annule et remplace les décisions n° 1785 du 24 septembre 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 1971), n° 1745 du 25 mai 1949, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950 (D. D. 257), et n° 1911, publiée au *Journal officiel* du 25 juillet 1951 (D. D. 511).	
2399	Albums à images pour enfants, constitués essentiellement par l'assemblage d'images découpées, imprimées sur papier ou carton.	Jouets non dénommés ni compris ailleurs, sans mouvement, en papier ou carton, montés ou non. — N° 1979 A.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 757, publiée au *Journal officiel* du 11 avril 1950 (D. D. 273).	
2400	Albums à images pour enfants, imprimés sur feuilles de matières plastiques, sans découpage ni assemblage.	Albums à images. — N° 856.
2401	Alcoylhexaméthylène imine..	Composés hétérocycliques, à atomes d'azote, autres. — N° 519.
2402	Amandes mondées.....	Fruits à coques: amandes sèches sans coques. — N° 75 A.
2403	Antibiotiques (pénicilline, streptocymine, auréomycine, chloromycétine, etc):	
	a) Non dosés ni conditionnés pour la vente directe au public par le pharmacien.	Autres composés organiques non dénommés ni compris ailleurs: pénicillines et substances similaires. — N° 566.
	b) Présentés sous conditionnement médicamenteux.	Médicaments, suivant l'espèce. — N° 569 D ou 570.
2404	Anticathode pour appareil de radiologie constitué par un bloc de cuivre électrolytique enrobant une pastille de tungstène disposée à une extrémité.	Pièces détachées pour appareils de radiologie. — N° 1756.
2405	Appareil catalyseur pour la purification industrielle de l'hydrogène constitué par une enveloppe cylindrique en tôle renfermant une préparation à base de palladium.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610.
2406	Appareil à démonter les pneus, moyeux, essieux, constitué par une presse hydraulique à laquelle s'adapte un démonte-pneus.	Presses non dénommées ni comprises ailleurs; presses hydrauliques. — N° 1771 A.
2407	Appareils (électriques) à éliminer l'électricité statique dans le papier, les textiles, le caoutchouc, etc.:	
	a) Comprenant un générateur à haute fréquence et un ou plusieurs tubes électrodes réunis par des fils ou câbles munis de pièces de connexion.	Appareils électroniques non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1711 A. Sur chacun des deux appareils constitutifs, les fils et câbles munis de pièces de connexion suivent leur régime propre.
	b) Constitués par une barre fixée sur la machine et reliée à une batterie.	Appareils électriques non dénommés ni compris ailleurs autres. — N° 1769 B.
2408	Appareil électrique mesurant la densité du courant cathodique des bains de nickelage, chromage, etc.	Appareils électriques de mesure: appareils mesurant des grandeurs électriques. — N° 1811 A.
2409	Appareils (électriques) sans optique utilisant les principes de l'héliographie pour la reproduction des lettres, dessins ou imprimés.	Voir ci-après: appareils (scientifiques) de photocopie par reproduction.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 704 du 19 mars 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 167).	
2410	Appareils électriques: variateur de tension.	Voir: Variateurs de tension.
2411	Appareil électronique de détection des particules métalliques dans les tissus	Appareils électroniques non dénommés ni compris ailleurs (dispositifs de contrôle). — N° 1711 A.
2412	Appareil enregistreur et reproducteur de son, comportant sur un même corps un enregistreur sur fil magnétique complet et en état de marche et un reproducteur du son déjà enregistré, présenté avec ou sans amplificateur et haut parleur monté sur l'appareil.	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son: appareils mixtes. — N° 1910. Le cas échéant, l'amplificateur et le haut-parleur séparés suivraient leur régime propre.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 289 du 19 décembre 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 209).	
2413	Appareils d'essais de matériaux, fonctionnant par ondes sonores ou ultra-sonores, à mesure directe, comportant un poste émetteur et récepteur dont les résultats sont enregistrés par un oscillographe, avec ou sans photographie automatique.	Voir détecteurs de failles ou de défauts dans les matériaux. Le cas échéant, l'appareil photographique faisant partie intégrante de l'appareil d'essai en suit le régime.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 1629, publiée au *Journal officiel* du 2 février 1950 (D. D. 316).	
2414	Appareil à gazéifier les boissons;	
	— Au moment du remplissage.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients: machines et appareils pour liquides. — N° 1638 A.
	— Autres	Autres machines et appareils pour les industries alimentaires. — N° 1606.

NUMÉROS de décision	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2115	Appareil dit « gravimètre » à mesurer l'accélération de la pesanteur et ses variations en fonction du lieu d'observation, basé sur la mesure des oscillations d'un pendule en quartz immergé dans un liquide et contenu dans une boîte en cuivre.	Voir Gravimètre.
2116	Appareil de pesage hydrostatique pour avions basé sur la mesure de la pression exercée par la charge sur un liquide contenu dans un cylindre dans lequel se meut un piston.	Appareils et instruments de pesage spéciaux: autres. — N° 1660 C.
2117	Appareil de régulation du débit de l'eau chaude et de l'eau froide dit « mélangeur thermostatique » permettant d'obtenir de l'eau à une température déterminée en réglant la position de la bilame d'un thermostat au moyen d'une manivelle se déplaçant sur un cadran gradué en degrés.	Autres appareils non électriques de régulation pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures: autres appareils. — N° 1843 I.
2118	Appareil de régulation automatique de freinage pour aérodynes, se montant sur le disque de couple ou sur la jambe du train d'atterrissage.	Groupes et éléments d'aérodynes: trains d'atterrissage avec organes de commande et d'amortissage et leurs pièces détachées. — N° 1829 C.
2119	Appareils sanitaires en porcelaine comportant ou non des accessoires inséparables tels que la robinetterie.	Autres ouvrages en porcelaine, non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1219. Sur l'ensemble.
2120	Appareil (scientifique) dit « fibrographe » servant à corriger les erreurs visuelles dans le classement des fibres textiles, basé sur un procédé optique amplifié par une cellule photoélectrique.	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques: appareils et instruments basés sur un procédé optique. — N° 1865 A.
2121	Appareils de signalisation sonore pour bateaux (sifflets et sirènes « Typhon » et analogues), fonctionnant à l'air comprimé ou à la vapeur à l'aide d'un dispositif de déclenchement mécanique ou électrique faisant partie intégrante des appareils.	Instruments et appareils musicaux non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1917 D. Le cas échéant, le dispositif de commande électrique à distance, automatique ou non, ne faisant pas partie intégrante de l'appareil sonore proprement dit est à soumettre à son régime propre (appareils de télécommande, etc., autres). — N° 1728 C.
	La présente décision annule et remplace la D. A. n° 1953, publiée au *Journal officiel* du 25 juillet 1951 (D. D. 344).	
2122	Appareil à souder (accessoire d') les caractères de machine à écrire, comportant un électro-aimant destiné à maintenir le caractère sur sa tige.	Appareils électro-magnétiques non dénommés ni compris ailleurs; autres. — N° 1705 D.
2123	Ardoises non polies, mais découpées ou rognées, de forme carrée ou rectangulaire: A. — D'une épaisseur supérieure à 6 mm.	Ardoises travaillées: dalles et tables. — N° 1181 A.
	B. — D'une épaisseur égale ou inférieure à 6 mm.: *a*) De dimensions correspondant aux dimensions normales des ardoises pour toitures.	Ardoises travaillées: ardoises pour toitures. — N° 1181 B.
	b) Autres.	Ardoises travaillées: autres ouvrages en ardoise, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1181 C.
2124	Auréomycine	Voir Antibiotiques.
2125	Babeurre	Voir ci-après: laits.
2126	Bagues de serrage pour tuyaux.	Accessoires de tuyauterie. — N° 1101.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2127	Balai sur le manche duquel coulisse une poignée tubulaire reliée, par des tiges formant levier, à des plaques métalliques articulées fixées sur une éponge dont elles permettent l'essorage.	Outillage mécanique à main domestique, autres articles non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1139 D.
2128	Bandes métalliques perforées ou préparées en vue de la perforation, utilisées comme « cartons Jacquard ».	Accessoires et pièces détachées de métiers à tisser, à bonneterie...: cartes perforées pour mécaniques Jacquard et similaires. — N° 1626 D.
2129	Bioxyde de platine.....	Sels et composés des métaux précieux: sels et composés inorganiques et organiques de platine. — N° 451 E.
2130	Broyeur (petit) d'ordures ménagères, à circulation d'eau, pour éviers, cuves, etc.	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples non dénommées ni compris ailleurs. — N° 1369.
2131	Câble en fils ou crins de nylon recouvert d'une enveloppe en caoutchouc, avec ou sans accessoires en cuir ou en métal.	Autres ouvrages en caoutchouc non dénommés ni compris ailleurs. — N° 725.
2132	Calendriers et éphémérides, imprimés sur feuilles de matières plastiques.	Calendriers et éphémérides en papier ou carton. — N° 859 A ou B.
2133	Calendriers publicitaires.....	Calendriers. Selon l'espèce. N° 859 A ou B.
2134	Caravelles	Voir Navires anciens (reproductions de).
2135	Cartes postales en matières plastiques: — Non illustrées, ne comportant que les indications prévues à la note générale du chapitre 53: — — Découpées, de forme carrée ou rectangulaire.	Matières plastiques en feuilles ouvrées, selon la matière constitutive.
	— — Découpées autrement..	Ouvrages (obtenus autrement que par moulage) en matières plastiques selon l'espèce.
	— Illustrées	Cartes postales illustrées. — N° 862.
2136	« Cartons mouvement » destinés au réglage des cartons Jacquard; constitués par une bande de carton perforée ou non et comportant des parties métalliques.	Accessoires et pièces détachées de métiers à tisser, à bonneterie, etc., autres. — N° 1626 E.
2137	Cartonnages illustrées par impression et découpés, avec ou sans parties collées, comportant ou non des parties accessoires en autres matières: — Destinés essentiellement à l'amusement des enfants (animaux, scènes et personnages religieux, militaires, etc.).	
	— — Crèches, animaux et sujets pour crèches, enjeux pour arbres de Noël, pères Noël, anges, étoiles, etc.).	Articles et accessoires pour arbres de Noël non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1968 A ou B.
	— — Autres	Jouets non dénommés, sans mouvement, en papier ou carton. — N° 1979 A.
	— Autres (fleurs pour cartes postales, sujets pour boîtes cartonnages publicitaires, etc.):	
	— — Simplement découpés, avec ou sans estampage, mais sans assemblage.	Autres imprimés (N° 868) ou ouvrages publicitaires autres (N° 867 D), selon le cas.
	— — Avec assemblage.....	Cartonnages, autres non dénommés ni compris ailleurs. — N° 856 D.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 2518 du 26 juillet 1949 publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950 (D. D. 261).	
2138	Casques de scaphandriers....	Casques métalliques. — N° 1165.
2139	Catalyseur (appareil).....	Voir appareil catalyseur.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2440	Chemises d'usure pour roulements.	Voir pièces en acier dite « chemise d'usure ».
2441	Chloromycétine	Voir antibiotiques.
2442	Cintres porte-vêtements.....	Voir porte-manteaux.
2443	Colles constituées par un produit des industries chimiques (méthylcellulose, aminoplaste, etc.) commercialement pur:	
	— Présentées en emballages d'utilisation directe sous un nom de fantaisie ou sous une dénomination utilisant le mot « colle ».	Colles, selon l'espèce et le conditionnement.
	— Présentées autrement.	Régime du produit constitutif.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 1716 du 1er septembre 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 197).	
2444	Composés des éléments radioactifs non métalliques:	
	a) Inorganiques	Autres produits et composés inorganiques non dénommés ni compris ailleurs. — N° 465.
	b) Organiques	Autres composés organiques non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 566.
2445	Composition dite « Redi-mix » utilisée pour empêcher le collage de l'acier sur les briques réfractaires de revêtement des masselottes et constituée par un mélange de graphite, de sable, d'argile colloïdale et de dextrine.	Autres préparations chimiques non dénommées ni comprises ailleurs, autres. — N° 600.
2446	Compte-fils textiles fonctionnant à la manière des microscopes mais à objectif fixe, comportant une lampe d'éclairage faisant partie intégrante de l'appareil.	Microscopes simplifiés et de vulgarisation. — N° 1863 A. Sur l'ensemble.
2447	Comptoir en bois commun recouvert de plaques de verre, de marbre, de faïence ou de matières plastiques rigides.	Meubles autres que sièges en bois, non garnis ni gainés, montés ou non, autres qu'en bois courbés, massifs: en bois commun. — N° 804 B.
2448	Copolymères d'hydrocarbures éthyléniques:	
	— Présentant les caractéristiques des caoutchoucs synthétiques (matières thermoplastiques vulcanisables et dont la thermoplasticité n'est pas réversible).	Caoutchoucs synthétiques. — — N° 711 A.
	— Autres.	Produits de polymérisation thermoplastiques dérivés de l'éthylène ou de ses homologues, autres. — N° 700 K.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 1359 du 22 juin 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 191).	
2449	Couffins fabriqués avec des feuilles de palmier ou d'autres matières premières végétales non filées.	Ouvrages de vannerie, non dénommés ni compris ailleurs, en matières végétales. — N° 821 A.
2450	Couleurs métalliques (bronze en poudre, aluminium en poudre, etc.) sur support (carré ou rectangulaire) en matières plastiques:	
	— Sans travail d'impression (en couche uniforme).	Matières plastiques, en feuilles travaillées ou traitées, selon l'espèce.
	— Avec travail d'impression:	
	— — Non préparées pour la décalque.	Matières plastiques, en feuilles travaillées ou traitées, selon l'espèce.
	— — Préparées pour la décalque.	Décalcomanies. — N° 864.
	La présente décision modifie en conséquence la décision n° 802 du 8 mars 1949, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 211).	
2451	Crayons-fards (à gaine de bois, de papier, etc.).	Crayons composés, selon l'espèce. — N° 610.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 1065 (crayons pour sourcils...), publiée au *Journal officiel* du 24 août 1950 (D. D. 282).	

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2452	Crins de récupération frisés ou non.	Crins bruts, en bottes, frisés, sans support ou nappes sur support. — N° 30.
2453	Crosses brutes pour fusils de chasse:	
	a) En bois simplement scié, même suivant des dimensions données, étuvées ou non.	Bois sciés non dénommés ni compris ailleurs. — N° 26 A ou B selon qu'il s'agit de bois communs ou de bois fins.
	b) En bois simplement raboté.	Bois rabotés, en bois durs. — N° 779.
	c) Ayant subi une ouvraison plus avancée permettant d'en reconnaître la destination.	Parties et pièces détachées d'armes de commerce. — N° 1914.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 2163 du 29 juin 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950 (D. D. 261).	
2454	Couscous:	
	a) Constitué par de la semoule.	Semoules de froment, d'épeautre et de méteil. — N° 102 A.
	b) Constitué par de la semoule de blé dur agglomérée par un traitement à l'eau tiède puis desséchée à l'étuve.	Pâtes alimentaires. — N° 181.
2455	Daphnies pour la nourriture des poissons d'aquarium.	Crustacés frais ou simplement cuits, salés ou séchés, autres. — N° 26 B.
2456	Décalcomanies sur feuilles de matières plastiques.	Décalcomanies. — N° 864.
2457	Démarreur pour lampes fluorescentes.	Voir ci-après « Starters ».
2458	Diphénylol propane.	Polyphénols autres. — N° 487.
2459	Doseuses ensacheuses et doseuses remplisseuses:	
	A. — A dosage volumétrique sans dispositif de pesage.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients (bouteilles, boîtes, sacs, etc.). — N° 1638 A ou B, selon le cas.
	B. — Comportant un dispositif de pesage:	
	a) N'assurant pas le conditionnement définitif des paquetages.	Appareils et instruments de pesage spéciaux, bascules et balances ensacheuses. — N° 1660 B.
	b) Assurant le conditionnement définitif des paquetages.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients. — N° 1638 A ou B, selon le cas.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 1791, publiée au *Journal officiel* du 21 mars 1951 (D. D. 323).	
2460	Echafaudage pour le ravalement des façades constitué par un mât en bois, maintenu par une corde et par une nacelle se déplaçant le long du mât à l'aide d'une crémaillère et de leviers à main.	Appareils de levage et de manutention non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1567 B.
2461	Eliminateurs d'électricité statique.	Voir appareils (électriques) à éliminer l'électricité statique.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 1893, publiée au *Journal officiel* du 29 avril 1951 (D. D. 328).	
2462	Entraîneur de sonde dit « table de rotation ».	Matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol: matériel de forage et de sondage. — N° 1568 D.
2463	Ethylhexanol	Monoalcools acycliques saturés, autres. — N° 482 A.
2464	Etiquettes en matières plastiques:	
	— Non imprimées; à œillet.	Ouvrages (obtenus autrement que par moulage) en matières plastiques, selon l'espèce.
	— Imprimées	Etiquettes. — N° 800 A ou B.
2465	Fards présentés sous forme de crayons composés (à gaine de bois, de papier, etc.).	Voir crayons-fards.
2466	Fibrographe (appareil dit) servant à corriger les erreurs visuelles dans le classement des fibres textiles, basé sur un procédé d'optique, amplifié par une cellule photoélectrique.	Voir appareil (scientifique) dit « fibrographe ».

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2467	Fiel de bœuf à l'état naturel ou déshydraté.	Matières animales brutes, non dénommées ni comprises ailleurs. — N° 58.
2468	Filets de poissons d'eau douce frais ou conservés à l'état frais par un procédé licite.	Poissons d'eau douce frais. — N° 23 A ou B.
2469	Gamma picoline ou gamma méthyl pyridine.	Selon l'espèce. Composés hétérocycliques à atomes d'azote, autres. — N° 549.
2470	Gomme arabique (solution aqueuse de gomme arabique).	Colles végétales. — N° 647 A ou 650. Selon le mode de conditionnement.
2471	« Gravimètre », appareil à mesurer l'accélération de la pesanteur et ses variations en fonction du lieu d'observation, basé sur la mesure des oscillations d'un pendule en quartz immergé dans un liquide et contenu dans une boîte en cuivre.	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques: autres. — N° 1865 B.
2472	Hydrazide de l'acide isonicotinique.	Composés hétérocycliques à atomes d'azote, autres. — N° 549.
2473	Images sur feuilles de matière plastique.	
	— Transparentes ou translucides:	
	— — Obtenues en tout ou parties par procédé photomécanique ou tout autre procédé d'impression, ou bien par décoration à la main.	Images sur papier ou carte selon l'espèce (images religieuses n° 863, ouvrages publicitaires n° 867 D, autres imprimés n° 868, etc.).
	— — Obtenues entièrement par photographie (tirage direct sur surface sensible).	Pellicules photographiques impressionnées et développées. — N° 669.
	— Opaques.	Images sur papier ou carte, selon l'espèce. — N°s 863, 867 D, 868, etc.
2474	Imitations de tissus en matières plastiques constituées par des feuilles de matières plastiques non découpées (en rouleaux) ou découpées de forme carrée ou rectangulaire, calandrées ou imprimées.	Matières plastiques en feuilles travaillées, selon l'espèce.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 856 du 21 avril 1948, non publiée au *Journal officiel* (D. D. 172).	
2475	Impressions sur feuilles de matières plastiques:	
	— Relevant de l'industrie des arts graphiques: albums à images, calendriers, cartes postales, décalcomanies, étiquettes, images, etc.	Voir ces mots.
	— Autres:	
	— En feuilles non découpées ou découpées de forme carrée ou rectangulaire.	Matières plastiques en feuilles travaillées, selon l'espèce.
	— Autres.	Ouvrages (obtenus autrement que par moulage) en matières plastiques, selon l'espèce.
2476	Isopropylate d'aluminium....	Autres composés organiques, non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 566
2477	« Kralac A » (copolymère styrolène-butadiène).	Produits de polymérisation thermoplastiques dérivés de l'éthylène ou de ses homologues, autres. — N° 700 K.
2478	Livre (échantillon de) composé de pages à numérotation discontinue et de gravures, destiné à la présentation chez un libraire.	Ouvrages publicitaires: autres imprimés: autres illustrés ou non. — N° 867 D.
2479	Machines à cercler des emballages (caisses, cartons, etc.) déjà fabriqués et remplis.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1672 B.
2480	Machine dite « à encaisser » les boîtes de conserve utilisée pour ranger et placer les boîtes de conserve et les bocaux dans des caisses ou des boîtes en carton.	Machines et appareils à remplir les récipients (boîtes, etc.): autres machines et appareils. — N° 1638 B.
2481	Machine à étirer les tissus après teinture dite « rame à pinces ».	Machines et appareils pour le finissage des matières textiles et des ouvrages de ces matières non dénommés ni compris ailleurs: machines et appareils complets. — N° 1268 A.
2482	Machine pour la fabrication des boîtes de conserves cylindriques constituée par une machine à former et à agrafer les flancs métalliques obtenus à partir de tôles découpées à l'avance et par une soudeuse automatique, assemblées par clavettes et boulons et ne pouvant être utilisées séparément.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal: autres (machines multiples pour la fabrication des emballages métalliques. — N° 1642 F.
2483	Machine pour la fabrication du linoléum utilisée pour le collage des plaques de farine de liège agglomérée avec de l'huile de lin sur leur support textile.	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage des matières textiles et des ouvrages de ces matières, non dénommés ni compris ailleurs, machines pour le finissage, machines et appareils complets. — N° 1628 A.
2484	Machine à fabriquer les paillons, coupant la paille de longueur et la cousant.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées. — N° 1672 B.
2485	Machines à fabriquer les tubes en carton par l'enroulement en spirale autour d'un mandrin de bandes de carton enduites d'adhésif sur une face.	Machines pour le travail du papier et du carton, autres, non dénommées ni comprises ailleurs, autres. — N° 1614 B.
2486	Machine à granuler la poudre de tungstène destinée à produire des granulés d'une grosseur déterminée par concassage et criblage de pains de poudre préalablement agglomérée à la paraffine.	Appareils de criblage, de triage, de classement... non dénommés ni compris ailleurs, appareils complets. — N° 1570 A.
2487	Machines à guiper au fil textile sur âmes en textile, caoutchouc, métal, etc.	Métiers à passementerie. — N° 1624.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 2302, publiée au *Journal officiel* du 10 avril 1952 (D. D. 383).	
2488	Machines à nouer les ressorts en fil d'acier pour l'ameublement.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal: machines à plier, à cambrer le fil, à fabriquer les ressorts... et autres machines pour le travail des métaux en fils. — N° 1642 E.
2489	Machines-outils à polir le verre (autrement qu'à l'aide de meules).	Machines-outils pour le travail du verre: machines à polir. — N° 1644 B.
2490	Machine à poser les lamelles casse-chaîne sur les métiers à tisser.	Machines et appareils de préparation de tissage. — N° 1621 B.
2491	Machine à rectifier et polir les billes de roulement, fonctionnant à l'aide de disques ou plateaux de métal sans meules, ni abrasifs, ni produits de polissage.	Machines-outils travaillant par enlèvement de métal, autres. — N° 1641 B.
2492	Machine à réduire les métaux en poudre à l'aide de marteaux.	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1569.
2493	Machine dite « à réguler les bielles » (machine centrifuge à appliquer le régule en fusion sur le pourtour intérieur de la tête de la bielle).	Machines et appareils centrifuges non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées: appareils complets. — N° 1572.
2494	Machine à sécher le linge constituée par un tambour tournant à moteur électrique et dont le chauffage est assuré par un brûleur au gaz.	Appareils tournants électrodomestiques, non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1764 E.
2495	Machine à statistique à cartes perforées comportant une calculatrice électronique accouplée à l'unité de lecture et de perforation.	Machines à statistique à cartes perforées de tous systèmes, autres machines. — N° 1665 E.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2496	Machines à travailler le verre à froid à l'aide de meules, dites machines à tailler, à graver, à biseauter, à chanfreiner, à profiler, à moulurer, etc.	Machines-outils pour le travail de la pierre, du verre et de la céramique, autres. — N° 1654 C.
2497	Machines à visiter les tissus, avec ou sans compteur.	Machines et appareils pour le finissage des matières textiles non dénommées ni comprises ailleurs: machines et appareils complets. — N° 1628 A.
2498	Mélamine.....	Voir Triaminotriazine.
2499	Mélangeur thermostatique (appareil de régulation du débit de l'eau chaude et de l'eau froide permettant d'obtenir de l'eau à une température déterminée).	Voir appareil de régulation du débit de l'eau chaude et de l'eau froide dit « mélangeur thermostatique ».
2500	Métiers à guiper au fil textile.	Voir ci-dessus: machines à guiper au fil textile.
2501	Membranes de pompes constituées par une rondelle de tissu de coton enduit de résine synthétique sur les deux faces.	Articles techniques en tissus, non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1067 E.
2502	Moules à glace constitués par de simples récipients en tôle destinés à être plongés dans un milieu réfrigérant.	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnelle (en tôle) suivant le métal constitutif. — N°s 1454 A à 1458.
2503	Navires anciens (reproduction de) à échelle réduite, en bois et matières diverses, utilisés comme objets d'ornement.	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie, objets d'ornement, non dénommés ni compris ailleurs, en bois commun ou en bois fin, autres objets. — N° 798 B.
2504	Patères.....	Voir Porte-manteaux.
2505	Pépins de tomates.....	Graines oléagineuses autres. — N° 412 Q.
2506	Persiennes métalliques	Autres articles de ferronnerie pour le bâtiment, l'ameublement et l'agencement non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1472 .
2507	pH mètre:	
	— A fonctionnement électrique.	Appareils électriques de mesure mesurant des grandeurs non électriques mais dont la mesure a son principe dans un phénomène électrique variable avec la grandeur à mesurer. — N° 1841 B.
	— A fonctionnement électronique.	Appareils radioélectriques ou électroniques mesurant des grandeurs non électriques. — N° 1841 E.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 2103 du 27 juin 1949, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950 (D. D. 264).	
2508	Photographies (obtenues par tirage direct sur surfaces sensibles et non préparées en vue de l'emploi comme clichés) sur papier, carton, matières plastiques, tissu, métal ou autres supports:	
	— Constituant des articles nommément repris au tarif (cartes postales, images, etc.).	Voir ces mots.
	— Autres (vues et scènes diverses, reproductions de plans, de dessins, de textes):	
	— — Sur supports opaques, papier, carton, tissus, métal, matières plastiques, non transparents ni translucides.	Photographies, non dénommées ni comprises ailleurs aux sels de fer et analogues (« bleus ») ou autres. — N° 866 A ou B.
	— — Sur supports transparents ou translucides (verre, matières plastiques non opaques, etc.).	Selon le cas. Plaques et pellicules photographiques impressionnées et développées. — N° 669.
2509	Pièces en acier dites « chemises d'usure » s'intercalant entre les galets de roulement et le moyeu afin de préserver ce dernier de l'usure causée par le contact des galets.	Parties et pièces détachées de roulements, autres, autres. — N° 1676 B.
2510	Plaques asphaltiques avec armature en toile de jute.	Tissus imprégnés ou enduits d'asphalte, de goudron, ou de matières similaires. — N° 1063.
2511	Plaques d'envol en tôle d'acier pour pistes d'aérodromes:	
	a) Tôles simplement façonnées sans autre ouvraison.	Tôles façonnées. — N° 126.
	b) Présentant une ouvraison plus avancée (dispositif d'assemblage, système d'accrochage, etc.).	Constructions métalliques en fer ou acier. — N° 1239 A ou B. Selon le cas.
2512	Porte-fusibles pour appareils de radar, de radio, de signalisation.	Parties et pièces détachées d'appareils de coupure et de sectionnement.
2513	Porte-manteaux:	Meubles, selon l'espèce.
	— A poser à terre.	
	— A suspendre:	
	— — En bois, avec ou sans accessoires en autres matières:	
	— — — Cintres et analogues, y compris les porte-pantalons et porte-cravates.	Articles de ménage en bois, avec ou sans garnitures. — N° 793.
	— — — Autres (patères et analogues).	Ouvrages de petite ébénisterie: petits meubles à suspendre. — N° 798 A.
	— — En métaux, avec ou sans accessoires en autres matières.	Articles de ménage et d'économie domestique en métaux, selon l'espèce.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 2169, publiée au *Journal officiel* du 17 octobre 1951 (D. D. 357).	
2514	Poudre de cobalt électrolytique.	Cobalt affiné en masses brutes. — N° 1393 B.
2515	Pulsomètre photoélectrique...	Appareils d'électricité médicale, dentaire et vétérinaire, autres. — N° 1755 B.
2516	« Rédi-mix » (composition dite).	Voir composition dite « Rédi-Mix ».
2517	Résistances spéciales pour pyromètres constituées par un fil de platine isolé dans du verre « Pyrex ».	Parties et pièces détachées, non dénommées ni comprises ailleurs, de tous appareils de mesure, de contrôle pour températures. — N° 1816.
2518	Sacs d'emballage en papier dont l'extérieur est en papier Kraft imprégné de résines artificielles.	Emballages en papier, avec ou sans impressions; sacs autres, dont l'extérieur est en papier Kraft. — N° 855 A.
2519	Scourtins à huile fabriqués à l'aide de fibres de coco filées.	Articles techniques en tissus non dénommés ni compris ailleurs: étreindelles et tissus épais pour presses d'huilerie et usages analogues en tous textiles. — N° 1067 B.
2520	Semelles en carton ou tissus imprégné de formaldéhyde.	Médicaments pour la médecine humaine, spécialités pharmaceutiques. — N° 550 B.
2521	Sifflets « Typhon » et analogues pour bateaux.	Voir appareils de signalisation sonore pour bateaux.
2522	Sirènes « Typhon » et analogues pour bateaux.	Voir appareils de signalisation sonore pour bateaux.
	La présente décision annule et remplace la décision n° 1564, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950 (D. D. 306).	
2523	Soufre « Mu » insoluble dans le sulfure de carbone.	Soufre sublimé. — N° 348.
2524	Starters pour lampes fluorescentes.	Appareils de coupure et de sectionnement automatiques à coupure dans l'air ou en milieu gazeux. — N° 1710.
2525	Stores en bois filé.....	Autres ouvrages, non dénommés ni compris ailleurs, en bois commun ou en bois fin, autres articles. — N° 799 B.
2526	Streptomycine	Voir Antibiotiques.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 402 du 5 février 1949, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949 (D. D. 215), et la décision n° 790 du 14 avril 1948 (D. D. 175), non publiée au *Journal officiel*.	

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION des marchandises.	ASSIMILATION ou classement tarifaire.
2027	« Stymer S » (sel alcalin d'un acide de condensation et de polymérisation styrolène anhydride maléique).	Autres matières plastiques et résines artificielles résultant de condensation et de polymérisation. — N° 702.
2028	Support d'injecteur de turbo-réacteur.	Accessoires et pièces détachées spéciaux pour propulseurs à réaction. — N° 1539 Q. Régime des propulseurs à réaction. — N° 1530.
2029	Table stroboscopique à mesurer la vitesse de rotation des moteurs comportant un dispositif électronique de commande de la lampe.	Appareils et instruments pour recherches physiques et chimiques: appareils basés sur un procédé optique. — N° 1865 A.
2030	« Teinture de musc » ou « infusion de musc » obtenue par macération de musc naturel dans l'alcool.	Parfums liquides alcooliques. — N° 623.
2031	Têtes pour bancs d'étirage des matières textiles.	Machines et appareils pour la présentation des matières textiles: accessoires et pièces détachées. — N° 1619 D.
2032	Triaminotriazine ou mélamine.	Composés hétérocycliques, à atomes d'azote, autres. — N° 549.
2033	Variateurs de tensions dits « Rhéotor » constitués par un auto-transformateur à curseur.	Appareils de réglage et de régulation, automatiques ou non, autres que les lampes. — N° 1711.
2034	Vitrines métalliques avec ou sans verres: a) A poser sur les comptoirs.	Autres articles de ferronnerie et de cuivrerie pour l'ameublement et l'agencement non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1472.
	b) A poser sur le sol.....	Meubles métalliques autres. — N° 1480 D.
2035	Annuler la décision n° 538 du 15 février 1949, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949 (D. D. 215): Outils, se montant sur machines-outils, dont la partie travaillante est constituée par de l'égrisé de diamants aggloméré sous haute pression avec de la poudre métallique.	
2036	Annuler la décision n° 836 du 11 mars 1949, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949 (D. D. 250): Machines à examiner les tissus tubulaires de bonneterie.	
2037	Annuler la décision n° 902 du 19 mars 1949, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949 (D. D. 250): Chariot plieur pour la mise en matelas des tissus.	
2038	Rectificatif à la décision n° 2863, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950 (D. D. 257): Activateur Robinson... Lire: « Régime des autres machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs; autres, n° 1672 B ». (Le reste sans changement.)	
2039	Annuler la décision n° 1361 du 25 avril 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950 (D. D. 261): Colorants constitués par un mélange de poudre de sulfure de cadmium et de silice.	
2040	Rectificatif à la décision n° 2154 du 29 juin 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950 (D. D. 261): Châssis électroniques pour commande retardée de machines-outils. Lire: « Rég. des appareils électroniques non dénommés ni compris ailleurs, n° 1711 A ». (Le reste sans changement.)	
2041	Annuler la décision n° 1729 du 25 mai 1949, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950 (D. D. 264): Métreuses-enrouleuses de tissu.	
2042	Rectificatif à la décision n° 996, publiée au *Journal officiel* du 24 août 1950 (D. D. 291): Appareils électriques de chauffage des pièces métalliques, etc. Lire: « Générateur à haute fréquence: Rég. des appareils électroniques non dénommés ni compris ailleurs..., n° 1711 A ». (Le reste sans changement.)	
2043	Rectificatif à la décision n° 1311, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950 (D. D. 305): Appareils électriques de régularisation pour chaudières de chauffage central, etc. Lire: « N° 1711 ». (Le reste sans changement.)	
2044	Annuler la décision n° 1632, publiée au *Journal officiel* du 2 février 1951 (D. D. 316): Appareil dit « à matelasser » les tissus tubulaires de bonneterie.	

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Hollande.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1952:

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Supprimer le poste n° 21: Pommes de terre autres, à l'exception des primeurs (tarif: Ex. 67 E).

TITRE V. — *Avis ultérieurs.*

Ajouter à son ordre numérique:

« Poste n° 21: Pommes de terre autres, à l'exception des primeurs (tarif: Ex. 67 E). »

(Le reste sans changement.)

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté du 6 août 1952, la chaire de serbo-croate de l'école nationale des langues orientales vivantes est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour adresser à l'administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

Par arrêté du 6 août 1952, la chaire d'arabe littéral de l'école nationale des langues orientales vivantes est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour adresser à l'administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de vacance du poste de professeur d'analyse mathématique à l'école centrale des arts et manufactures.

Le poste de professeur du cours d'analyse mathématique est actuellement vacant à l'école centrale des arts et manufactures.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de leurs titres, au directeur de l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).

Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Avis relatif au concours de recrutement d'un professeur technique adjoint de cuisine au collège technique hôtelier de Strasbourg.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1952: page 5903, au lieu de: « professeur technique adjoint de cuisine », lire: « professeur technique adjoint d'hôtellerie ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 août 1952 — Cours relevés avant Bourse	13 août 1952 — Cours cotés en Bourse
319 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	319 95 .....
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	700 25 .....
362 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	364 20 .....
1215 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1216 .. ..
8013 75	.... ..	Suisse 100 francs).....	.... ..	8015 .. ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	164 20 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les formiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

VILLEMOMBLE-IMMOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 F

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE JEANNE-D'ARC, A VILLEMOMBLE (SEINE)

R. C.: Seine 25857 B.

Obligations 5 0/0 1933 sorties au tirage du 28 juin 1952.

1.263 1.264 1.284 1.285 1.311 1.361 1.382 1.395 1.397
1.399 1.486 1.613 1.622 1.624

Ces obligations seront remboursées à 500 F, à partir du 1er octobre 1952, au Crédit lyonnais, agence du Raincy (Seine-et-Oise).

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

65	122	124	125	150	1.206	1.210	1.225	1.245	1.246
151	163	332	402	405	1.249	1.255	1.256	1.273	1.288
616	622	658	659	716	1.290	1.291	1.292	1.308	1.309
855	862	951	967	994	1.330	1.436			
1.054	1.070	1.084	1.127	1.202					

Société Française des Nouvelles Galeries Réunies

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DES ARCHIVES, PARIS

R. C.: Seine 9139.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 980 obligations 4 1/2 0/0 1941 dont le onzième amortissement est prévu pour le 15 août 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1941 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.121 à 2.130	45	11.841 à 11.850	47
2.631 à 2.640	46	15.251 à 15.260	46
4.571 à 4.580	47	15.311 à 15.320	47
5.811 à 5.820	46	18.911 à 18.920	44
11.351 à 11.360	46	19.131 à 19.140	47
11.561 à 11.570	45		

Société anonyme des Forges et Laminoirs de Saint-Amand

CAPITAL: 93 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-AMAND (NORD)

R. C.: Valenciennes n° 325.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse, au-dessous du pair, les 40 obligations qui lui sont nécessaires pour faire face à l'amortissement prévu pour le 1er septembre 1952.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 18 novembre 1945.)*

Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 567.360.000 F

SIÈGE SOCIAL: 25, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 33713.

Obligations 6 1/2 0/0 1950 de 10.000 F nominal.

Deuxième amortissement.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 185 obligations sorties au deuxième tirage (amortissement de 1952) effectué le 17 juillet 1952.** La société a complété l'amortissement par rachats en Bourse;

2° **Des obligations sorties au premier tirage et non encore remboursées.**

NUMEROS	ANNEES de tirage.	NUMEROS	ANNEES de tirage.
17.524 à 17.601	**1952**	19.292 à 19.298	1951
17.606 et 17.607	**1952**	19.309 à 19.321	1951
17.612 à 17.716	**1952**	19.323 à 19.328	1951
19.267 à 19.290	1951	19.394 et 19.395	1951

Les obligations sorties au tirage du 17 juillet 1952 seront remboursées au pair, coupons nos 3 et suivants attachés, à partir du 15 septembre 1952, date à compter de laquelle elles cesseront de porter intérêt. Elles seront payables aux guichets des banques ci-après:

Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Comptoir national d'escompte de Paris;
MM. Lazard frères et Cie;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Crédit lyonnais.

A la date du tirage, aucun titre de cet emprunt n'était frappé d'opposition.

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE SAINT-GABRIEL, CAEN

R. C.: Caen n° 760.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 85 obligations 3 3/4 0/0 1945 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er septembre 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 3 3/4 0/0 1945 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
56 à 60	1948	1.966 à 1.970	1949	2.501 à 2.505	1948
91 à 95	1948	2.146 à 2.150	1948	2.966 à 2.970	1949
1.201 à 1.205	1949	2.321 à 2.325	1948		

AVIS DIVERS

REVILLON FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME

42, RUE LA BOÉTIE, PARIS

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1951, s'élevant à 500 F brut, est payable à raison de 442 F net pour les actions nominatives et au porteur, contre remise du coupon n° 45, à partir du 30 novembre 1952, à la Banque de l'Union parisienne, 6, boulevard Haussmann, Paris, chez MM. Mallet Frères et Cie, 37, rue d'Anjou, Paris, et dans les succursales de la Société générale et du Crédit lyonnais.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Said (Alexandre), demeurant à Alger, 45, chemin Fontaine-Bleue, né dans la commune de Mina, département d'Oran, le 3 décembre 1926, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Verney.

M. Forestieri (Joseph-Fernand), né le 25 septembre 1906 au Luc (Var), y demeurant, agissant au nom de son enfant mineur, Marc-Roger-Marie, né le 16 janvier 1934 à Colignac (Var);

M. Forestieri (Louis-Julien-Ferdinand), né le 30 mai 1927 à Spéracèdes (Alpes-Maritimes), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur, Gérard-Laurent-Joseph, né le 14 janvier 1951 à Grasse (Alpes-Maritimes);

M. Forestieri (François-Jean-Marius), né le 20 août 1922 à Spéracèdes (Alpes-Maritimes), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur, Monique-Henriette-Félicitée, née le 22 février 1952 à Grasse (Alpes-Maritimes).

M. Forestieri (Roger-Marius), né le 22 février 1911 au Luc (Var), y demeurant, agissant au nom de ses enfants mineurs: Michel-Vincent-André, né le 16 septembre 1951 à Draguignan (Var); Huguette-Claire-Renée, née le 29 septembre 1947 au Luc (Var);

déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Forestier.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

PONTS ET CHAUSSÉES. — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

Remise en état de l'escalier de descente à la mer (opération n° 1).

ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS

Le vendredi 29 août 1952, à dix-sept heures, en l'hôtel de la préfecture, 23, rue de Fontenelle, à Rouen, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de remise en état de l'escalier de descente à la mer, dans la commune de Sotteville-sur-Mer.

Montant des travaux..... 27.901.600 F.

Montant du cautionnement provisoire. 400.000 F.

Montant du cautionnement définitif. 800.000 F.

On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours ouvrables, le samedi après-midi excepté, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 23, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40);

3° De M. Desbazeille, ingénieur d'arrondissement, 1, quai du Tonkin, à Dieppe.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires, quinze jours avant l'adjudication à M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Rouen, le 4 août 1952.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
Jean MAIREY

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Jean Tamponnet, avoué, 9, rue du Palais-de-Justice, à Auxerre.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil d'Auxerre en date du 30 juillet 1952, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Augustine-Eugénie Race, veuve en uniques noces de M. Ernest-Louis-Auguste Voiselle, demeurant à Courgis (Yonne), il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Ernest-Louis-Auguste Voiselle, son mari, en son vivant sans profession, demeurant à Courgis (Yonne), décédé le 6 mars 1952, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait remplie publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait:

J. TAMPONNET.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale du service géographique militaire** transfère son siège de l'Hôtel des Invalides, Paris, à la brasserie Zimmer, 1, place du Châtelet, Paris.

3 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'Association des chasseurs et propriétaires de Vellèches, Mondion, Leigne-sur-Usseau, syndicat de chasse intercommunal change son titre et devient **Association des chasseurs et propriétaires de Vellèches, Mondion, Leigne-sur-Usseau, syndicat de chasse communal.** Siège social: mairie de Vellèches.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **La Truite crévoulinc.** But: conservation et alevinages du torrent, de ses affluents et répression du braconnage. Siège social: café Faure, Crévoux.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Leudon-en-Brie.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: école publique de Leudon-en-Brie.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Centre de propagande et d'action contre le taudis (P. A. C. T.) dans le canton de Roussillon.** But: lutter contre les logements insalubres. Siège social: mess Lavoisier, le Péage-de-Roussillon.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club corporatif des anciens établissements Auguste Lepoutre.** But: pratique des exercices physiques et football-association. Siège social: 41, rue Pellart, Roubaix.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale pour la défense de l'enfance.** But: prendre toutes initiatives ayant pour objet l'application de la charte de l'enfance adoptée par la conférence tenue à la Sorbonne le 21 octobre 1951, et qui vise à l'amélioration du sort de l'enfance dans notre pays. Siège social: 44, rue de Rennes, Paris.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Sporting-Club d'Asnières-sur-Blour.** But: développement du sport dans la commune, notamment le football. Siège social: mairie d'Asnières-sur-Blour.

18 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Tours. **Comité des fêtes et du pèlerinage automobile de Saint-Christophe-sur-le-Nais.** But: favoriser et développer le tourisme dans tous ses domaines, notamment en organisant des concentrations touristiques, des manifestations sportives. Siège social: mairie de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

21 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Cercle artistique et sportif de Navarre.** But: développement de la vie sociale des malades en général et en particulier de la pratique des sports et des arts. Siège social: hôpital psychiatrique de Navarre, Evreux.

21 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association française du congrès international des films éducatifs, documentaires et de court métrage.** But: organisation, sur le territoire français métropolitain et plus spécialement à Paris, du IVe congrès international des films éducatifs, documentaires et de court métrage, ainsi que la préparation et l'exécution de tous actes et formalités nécessaires à cette organisation. Siège social: 92, avenue des Champs-Elysées, Paris.

21 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. L'Association lavalloise change son titre et devient: **Association mayennaise pour l'aide aux mères de famille.** Siège social: 3, rue Marmoreau, Laval.

21 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité des fêtes de Castex.** But: organisation des fêtes publiques, fêtes nationales, défilés, manifestations touristiques et sportives. Siège social: mairie de Castex

21 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amis de l'enfance de Brie et du Gâtinais.** But: étude des problèmes que pose l'éducation des enfants; défense des droits et intérêts matériels et moraux des enfants. Siège social: 12, rue Notre-Dame, Meaux.

22 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Société hippique de Mariotte.** But: faire renaître le goût de l'équitation. Siège social: hôtel de la Renaissance, Mariotte.

23 juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Skal-Club d'Alger.** But: resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les techniciens du tourisme et des transports, hors de toute idée politique, syndicale, religieuse ou sociale; apporter un concours bénévole au développement du tourisme. Siège social: 10, avenue Eugène-Etienne, Alger.

25 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de prévoyance sociale des Métropolitains d'outre-mer.** But: procurer à ses membres des avantages en matière d'assurance et de prévoyance sociale. Siège social: 18, avenue Victor-Hugo, Paris.

25 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association locale des aides familiales rurales de Charavines.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: mairie de Charavines.

25 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association culturelle de l'Avallonnais.** But: assurer par tous les moyens le développement de la culture et des loisirs éducatifs dans tous les milieux jeunes et adultes. Siège social: mairie d'Avallon.

26 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Club des marcheurs commerciens.** But: pratique des sports, principalement de la marche. Siège social: hôtel de ville de Commercy.

27 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Centre d'études techniques agricoles d'Aumale et de la vallée de la Bresle.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: hôtel de ville d'Aumale.

28 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de l'internat Saint-Charles.** But: organiser le fonctionnement matériel, engager directeurs et maîtres, acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles, établir et entretenir les rapports avec les autres associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: 113, rue Blomet, Paris.

29 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Voltigeurs.** But: amélioration du sport colombophile; organisation de concours. Siège social: rue du Général-de-Gaulle, Cappelle-en-Pévèle.

29 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Amicale de l'Ardèche des anciens élèves d'écoles d'agriculture.** But: renforcer les liens de camaraderie et de solidarité ébauchés dans les écoles; entretenir des relations amicales; établir un service d'entr'aide; parfaire la formation technique par conférences, voyages d'études. Siège social: direction des services agricoles de l'Ardèche, Privas.

29 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Boxing-Club de Juvisy.** But: répandre parmi les jeunes la pratique loyale de la boxe. Siège social: 3, rue Hoche, Juvisy-sur-Orge.

30 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Syndicat d'initiative de Saugues.** But: développer le tourisme. Siège social: mairie de Saugues.

30 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Club sportif** tenir les rapports avec les autres associations s'intéressant à l'en**de Saint-Martin-en-Coailleux.** But: pratique des sports. Siège social: salle de la Société agricole, au bourg, Saint-Martin-en-Coailleux.

30 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Riaillé.** But: formation de la jeunesse par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: salle de l'Espérance, la Mauvraie, commune de Riaillé.

30 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association sportive des chauffeurs et éboueurs municipaux de Roubaix.** But: pratique du football. Siège social: 91, rue Turgot, Roubaix.

30 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Comité des fêtes de la rue du Chalet-Tunisie.** But: organisation de la fête du quartier. Siège social: 39, rue Solférino, Reims.

31 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Comité local de la Route bleue de Roanne et région.** But: développement du tourisme Route bleue dans la région. Siège social: chambre de commerce, bureaux des E. S. S. I., syndicat d'initiative, rue Marengo, Roanne.

31 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Le Rabollet de Ménétréol-sur-Sauldre.** But: organisation rationnelle de la chasse; favoriser la protection du gibier et son repeuplement; répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: café Depin, Ménétréol-sur-Sauldre.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 120, avenue de la Capelette, Marseille.** But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: 120, avenue de la Capelette, Marseille.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association communale de chasse de Gervans.** But: protection des récoltes et du gibier. Siège social: mairie de Gervans.

1er août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Pétanque turripinoise.** But: sport et entr'aide. Siège social: café de Lyon, rue Aristide-Briand, la Tour-du-Pin.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Société communale de chasse de Saint-Estève.** But: respect des récoltes, repeuplement. Siège social: café des Sports, à Saint-Estève.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle catholique,** à la Croix-en-Touraine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle catholique, à la Croix-en-Touraine.

1er août 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule moderne des Tuileries.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 39, rue Comte-Grandchamp, Saint-Etienne.

1er août 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Les Abeilles de Granville.** But: organiser et contrôler la pratique des sports; organiser et contrôler l'éducation physique dans l'institution Sévigné; représenter celle-ci dans les épreuves scolaires et universitaires. Siège social: 8, boulevard Girard-Desprairies, Granville.

2 août 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Asile infantile Arnaldi.** But: garderie enfantine des enfants des deux sexes les jours de semaine, rudiments de morale, religion, propreté et hygiène. Siège social: maison Arnaldi, avenue de France, la Brigue.

2 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association Syndicat d'initiative de Valençay.** But: étudier les mesures qui peuvent augmenter, d'une manière générale, la prospérité de la ville. Siège social: mairie de Valençay.

4 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Société de chasse de la Frédière.** But: grouper propriétaires et habitants de la commune, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de la Frédière.

4 août 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe bouliste Rabatau** But: pratique du sport de boules. Siège social: buvette Rabatau, boulevard Banon, Marseille.

4 août 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule siffleuse.** But: pratique du sport des boules. Siège social: bar-tabacs, Grand'Rue, les Caillol, Marseille.

4 août 1952. Déclaration à la préfecture du Var. **Société de chasse de Tourtour.** But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Tourtour.

5 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Union pour défendre et aider les vieux travailleurs de Blay et des environs.** But: défendre les droits des vieux travailleurs et améliorer leur existence. Siège social: M. Jeanne, Blay, par Crouay.

5 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Amicale de la jeunesse arcizanaise.** But: développement du sens artistique, de l'instruction, de la solidarité au delà de la scolarité. Siège social: école d'Arcizans-Avant.

5 août 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Boxing-Club du Laeydon.** But: pratique de la boxe. Siège social: 56, rue de l'Evêché, Marseille.

5 août 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule Ferrari.** But: pratique du sport de boules. Siège social: 102, rue Ferrari, Marseille.

5 août 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Capucins-Club-Pétanque.** But: jeu de boules. Siège social: café de l'Industrie, 1, rue de la Rivière, Carcassonne.

5 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Le Groupement des entrepreneurs du bâtiment de la région de Mériel et les environs.** But: grouper les entrepreneurs et artisans. Siège social: 120, Grande-Rue, à Mériel.

6 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de Loperhet.** But: développement de l'instruction et de l'éducation. Siège social: presbytère de Loperhet.

6 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Fédération départementale des associations de formation professionnelle agricole et ménagère rurale de la Manche.** But: promouvoir dans le département la formation agricole et ménagère rurale de la Manche. Siège social: cité administrative, Coutances.

7 août 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire d'œuvres postscolaires de la paroisse Saint-Laud.** But: aide à l'enseignement libre et aux œuvres d'éducation. Siège social: presbytère Saint-Laud, rue du Temple, Angers.

11 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Société de physiothérapie mécanique devient **Œuvre pour le progrès des soins aux blessés.** Modification des statuts. Siège social transféré du 9, rue Jean-Moréas, Paris, au 10, rue des Islettes, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.